

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Première Commission**10^e** séanceMercredi 14 octobre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Cancela (Uruguay)*La séance est ouverte à 15 h 10.***Points 86 à 103 de l'ordre du jour (suite)****Examen thématique des questions à l'ordre du jour
et présentation et examen de tous les projets
de résolution présentés au titre des questions
relatives au désarmement et à la sécurité
internationale**

Le Président (*parle en espagnol*) : Comme je l'ai expliqué précédemment en ce qui concerne les demandes d'intervention durant cette deuxième étape de nos travaux, le secrétariat dispose, pour chaque question, d'une liste d'orateurs officielle et évolutive. Les délégations désireuses de prendre la parole devront être prêtes, en fonction du temps disponible, à intervenir durant la séance où sont examinées les questions respectives. Les demandes d'intervention pourront également être faites dans la salle au cours du débat thématique, le jour même de l'examen d'une question.

Nous allons maintenant poursuivre notre débat thématique sur la question des armes nucléaires, notamment la présentation des projets de résolution.

M. Streuli (Suisse) : Nous sommes heureux de constater que, depuis l'année dernière, des développements encourageants sont apparus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Je mentionnerai les éléments suivants.

Premièrement, l'engagement pris par les présidents Obama et Medvedev lors de leur rencontre à Londres du 1^{er} avril 2009 visant à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Cet engagement s'est notamment concrétisé par le début des négociations d'un traité de suivi à START I et l'adoption du « joint understanding » y relatif signé en juillet dernier.

Deuxièmement, l'atmosphère constructive ayant entouré la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en mai dernier, à New York.

Troisièmement, l'acceptation, le 29 mai dernier, d'un programme de travail par la Conférence du désarmement à Genève, qui a redonné confiance à la communauté du désarmement dans les mécanismes multinationaux de négociations.

Une meilleure atmosphère semble de plus en plus évidente dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il nous faut maintenant passer du stade des déclarations encourageantes à celui de la réalisation d'actions concrètes. À ce sujet, nous aimerions mentionner les éléments suivants.

La finalisation d'un nouveau traité bilatéral entre la Russie et les États-Unis faisant suite à START I représente une première échéance d'importance. De notre point de vue, cet objectif demeure la priorité la plus immédiate et reflète la responsabilité des deux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



plus grands possesseurs d'armes nucléaires de s'engager fermement dans la voie du désarmement. De plus, il se peut qu'un tel développement encourage les autres États dotés d'armes nucléaires, qu'ils appartiennent ou non au TNP, à entreprendre des efforts proportionnels. Enfin, la mise en œuvre d'un tel traité constituerait un argument de poids pour convaincre les États non dotés d'armes nucléaires de réaffirmer leur renoncement à ces armes.

Une deuxième échéance importante serait l'ouverture précoce de négociations par la Conférence du désarmement à Genève en 2010. Nous avons vécu, en mai de cette année, l'adoption d'un programme de travail par la Conférence. Ce fut une percée notable. Cependant, nous avons dû relativiser nos attentes. La Suisse regrette que les négociations sur un traité vérifiable d'interdiction de la production de matières fissiles et les discussions substantielles sur les autres thèmes de l'ordre du jour n'aient pu débiter. Nous espérons que l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement saura retrouver le chemin du consensus, s'accorder sur un programme de travail et le mettre en œuvre dans la première partie de l'année 2010.

La Conférence d'examen du TNP sera la troisième échéance qui nous attendra en 2010. Nous espérons que l'atmosphère positive de la troisième session du Comité préparatoire se traduira par une attitude constructive en mai prochain, ouvrant la voie à des résultats tangibles. Pour parvenir au succès, un effort collectif important sera nécessaire au niveau de chacun des trois piliers du traité. De plus, la Suisse est convaincue qu'une réforme institutionnelle viendra renforcer le TNP.

Parallèlement à ces trois échéances, il y a plusieurs autres axes de désarmement et de non-prolifération nucléaires que les États dotés d'armes nucléaires peuvent emprunter pour concrétiser leur engagement au titre de l'article VI du TNP. Il s'agit d'abord de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les États ne l'ayant pas encore fait. Nous sommes convaincus qu'une rapide concrétisation de l'engagement pris en ce sens par les États-Unis entraînerait la ratification par d'autres États figurant à l'Annexe 2 du Traité qui n'ont pas encore entrepris cette démarche. La Déclaration finale adoptée à la dernière Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité a rappelé cette urgence.

Il s'agit ensuite de la nécessité de réfléchir à la légitimité des armes nucléaires et de leur rôle dans les doctrines militaires. La vision d'un monde exempt d'armes nucléaires doit déclencher une révision fondamentale de la pensée nucléaire en termes de sécurité mondiale. Dans ce contexte, la Suisse attend beaucoup de la révision en cours de la posture nucléaire des États-Unis. Nous encourageons également tous les États dotés d'armes nucléaires à s'engager dans un tel processus de révision.

Il s'agit encore de la thématique touchant au niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires. En 2007 et 2008, la Suisse, en compagnie de cinq autres États, a présenté un projet de résolution ayant pour objectif de diminuer ce niveau d'alerte. Ce texte a reçu un large soutien qui démontre la conviction de la majorité des pays que des avancées doivent être réalisées dans ce domaine. Les États parrainant ce projet de résolution sont conscients que les politiques liées aux armes nucléaires font l'objet d'une révision dans différents pays. Ces processus correspondent parfaitement à l'appel lancé par la résolution pour des étapes concrètes supplémentaires à entreprendre afin de diminuer la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires.

Afin de faciliter ces processus et de permettre de trouver une solution à long terme à cette problématique complexe, les États parrainant le projet de résolution ont décidé de ne pas le présenter cette année. Ils poursuivront néanmoins le dialogue avec les États dotés de l'arme nucléaire afin de nous rapprocher de l'objectif visé par le projet de résolution, que ce soit à la Première Commission ou dans le cadre du TNP. Une étude que la Suisse et la Nouvelle-Zélande ont mandatée auprès de l'East West Institute afin d'identifier des pistes concrètes permettant une réduction du niveau d'alerte s'inscrit dans cette volonté d'instaurer un dialogue constructif autour de cette thématique. Cette étude fera l'objet d'une présentation, le 15 octobre, dans ce bâtiment.

Mon pays est convaincu que des avancées dans le domaine du désarmement nucléaire conduisent au renforcement du régime de non-prolifération. En même temps, le respect des obligations liées à la non-prolifération est d'une importance capitale. De ce point de vue, la Suisse demeure préoccupée des dangers croissants posés par la prolifération nucléaire. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à rejoindre sans conditions préalables les

pourparlers à six. Nous appelons également l'Iran à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que les discussions des cinq États permanents plus un à Genève pourront se poursuivre et mener à un résultat positif. La Suisse est convaincue que la diplomatie et le dialogue constituent les meilleurs outils pour traiter toutes les questions régionales concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Il y a quelques jours, un sommet de haut niveau du Conseil de sécurité s'est penché sur la thématique de la non-prolifération et du désarmement nucléaires (voir S/PV.6191). La résolution 1887 (2009) adoptée à cette occasion constitue un élément utile, consolidant les efforts de la communauté internationale en la matière. Les mesures prises par le Conseil de sécurité seront d'autant plus crédibles qu'elles respecteront le nécessaire équilibre entre les questions de non-prolifération et les obligations de désarmement.

Pour terminer, la Suisse voudrait rappeler que si les mots et les bonnes intentions sont essentiels pour créer une atmosphère positive, ils ne peuvent pas, à eux seuls, forcer l'agenda du désarmement. Une action concrète est indispensable.

M. Ruddyard (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est un grand privilège pour moi de prendre la parole au nom du Mouvement des non-alignés.

Le thème de la présente séance est d'une importance capitale étant donné qu'il se trouve au cœur de la paix et de la sécurité internationales. Le Mouvement des non-alignés réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui demeure sa plus haute priorité, et sur la question de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Pour nous, il est essentiel que les initiatives en direction de la non-prolifération nucléaire aillent de pair avec les efforts orientés vers le désarmement nucléaire. Nous appuyons pleinement la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV) et renouvelons notre vive préoccupation due à l'absence de consensus constatée jusqu'à présent. Selon nous, l'Assemblée générale doit poursuivre activement l'examen de cette question en vue d'atteindre le consensus sur les objectifs, l'ordre du jour et l'établissement d'un comité préparatoire de la SSOD-IV, notamment en convoquant de nouveau le groupe de travail à composition non limitée pour examiner les objectifs et l'ordre du jour, incluant éventuellement l'établissement d'un comité

préparatoire pour la session. Notre groupe demandera en temps opportun la convocation d'un groupe de travail à composition non limitée.

Le Mouvement ne peut qu'exprimer sa préoccupation face à la grave menace posée à l'humanité par l'existence continue des armes nucléaires et par le risque de l'emploi ou de la menace de ces armes. Nous renouvelons notre vive inquiétude face à la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire et à l'absence de toute avancée des États dotés d'armes nucléaires dans la voie de l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. À notre avis, les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter l'engagement sans équivoque pris en 2000 de procéder à la complète élimination de leurs armes nucléaires. À cet égard, nous soulignons un fois encore que les États dotés de telles armes doivent entamer sans plus tarder des négociations sur le désarmement nucléaire.

Pour le Mouvement des non-alignés il convient d'ouvrir des négociations sur un programme échelonné pour l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires. Il convient de réaffirmer l'importance de la conclusion unanime de la Cour internationale de justice concernant l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le rôle de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération est également à souligner. Le Mouvement des non-alignés réaffirme sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe de base des négociations en matière de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, le Mouvement se félicite de l'adoption de la résolution 63/59 sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. De même, nous renouvelons notre position de principe concernant le recours à l'emploi ou à la menace de la force contre l'intégrité territoriale de tout État.

Malgré quelques signes et développements encourageants, le monde se heurte toujours à des défis. Les récentes déclarations de certains États dotés d'armes nucléaires confirmant leur intention de poursuivre leurs efforts pour instaurer un monde sans armes nucléaires sont positives. Toutefois, il est

essentiel que les États dotés d'armes nucléaires prennent d'urgence des mesures concrètes, conformément à leurs engagements multilatéralement convenus, pour parvenir au désarmement général et complet.

L'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes. Tout en appréciant le Traité de Moscou de 2002 entre la Fédération de Russie et les États-Unis et leurs récentes négociations sur la réduction de leurs ogives nucléaires respectives, prévues pour se terminer en décembre 2009, le Mouvement est d'avis que les réductions en matière de déploiements d'armes nucléaires et de statut opérationnel ne peuvent se substituer à des réductions irréversibles des armes nucléaires et à leur complète élimination. Nous demandons aux États-Unis et à la Fédération de Russie d'appliquer les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité de façon à réduire davantage leurs arsenaux nucléaires au titre du Traité. START I doit se terminer à la fin de 2009. Nous prions instamment les deux puissances d'achever d'urgence leurs négociations sur cette question en vue de procéder à de nouvelles et importantes réductions de leurs armes nucléaires.

Le Mouvement des non-alignés a pris note du sommet convoqué par le Conseil de sécurité le 24 septembre 2009 sur la question de la non-prolifération et du désarmement nucléaires (voir S/PV.6191). Le groupe a toujours fait preuve de cohérence et s'est tenu à l'avant-garde pour promouvoir et atteindre les objectifs d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons fait connaître au Conseil nos positions à cet égard.

Nous renouvelons notre appel en faveur de la convocation d'une conférence en vue d'identifier les moyens d'éliminer les dangers nucléaires le plus rapidement possible, avec l'objectif de parvenir à un accord sur un programme échelonné pour l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier établi. Il s'agirait de l'interdiction de la mise au point, de la production, de l'acquisition, du stockage, du transfert et du recours à l'emploi ou à la menace de ces armes ainsi que d'une disposition prévoyant leur destruction.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Mouvement des non-alignés souligne qu'il convient de parvenir, en priorité, à la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et

juridiquement contraignant sur l'octroi d'assurances de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous rappelons l'établissement, en 1998, d'un comité spécial de la Conférence du désarmement sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes et négocier des assurances de sécurité universelles, inconditionnelles et juridiquement contraignantes pour tous les États qui n'en sont pas dotés.

Il est important de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment de tous les États dotés d'armes nucléaires. Ainsi, le processus de désarmement nucléaire pourrait progresser. De l'avis du groupe, l'engagement continu de tous les États signataires à l'égard du désarmement nucléaire, notamment des États dotés d'armes nucléaires, demeure essentiel pour atteindre les objectifs du Traité.

Le Mouvement des non-alignés exprime sa vive préoccupation face à l'accroissement des dépenses militaires au niveau mondial, dont une grande partie pourrait être utilisée à faciliter le développement et le bien-être de l'humanité. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption sans vote de la résolution 63/52. Nous ne devons pas oublier les vertus du principe de sécurité non diminuée au niveau d'armements le plus bas. Nous ne devons pas oublier non plus que la mise au point d'armes nucléaires et autres explosifs nucléaires constitue une violation aux engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires lors de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Notre groupe demeure profondément préoccupé par les doctrines de défense stratégique des États dotés d'armes nucléaires, notamment le Concept stratégique d'Alliance de l'OTAN qui non seulement établit les principes de l'emploi ou de la menace d'armes nucléaires mais maintient une théorie injustifiable sur la sécurité internationale fondée sur le développement d'alliances minoritaires et de politiques nucléaires de dissuasion.

Les conséquences de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense de missiles antibalistiques et le risque de militarisation de l'espace sont également, pour nous, source de préoccupation. Cet état de choses a contribué, entre autres, à entraver la promotion du désarmement et le renforcement de la sécurité internationale. L'abrogation du Traité sur les

missiles antibalistiques pose de nouveaux défis à la stabilité stratégique et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous craignons la mise en œuvre d'un système de défense de missiles à l'échelle nationale susceptible de déclencher une course aux armements de même que la mise au pont de nouveaux systèmes de missiles perfectionnés et l'accroissement du nombre d'armes nucléaires.

Les États parties au Mouvement des non-alignés espèrent que le travail accompli durant les première, deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010 pourront servir de base à la Conférence. Les États parties au TNP doivent intensifier leurs efforts pour assurer le succès de la Conférence d'examen du Traité en 2010.

Les États parties au TNP renouvellent leur appel à l'application de toutes les dispositions du Traité. Ils demandent également la pleine mise en œuvre des 13 mesures concrètes ainsi que des actions systématiques et progressives pour l'application de l'article VI, notamment l'engagement par les États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires, conduisant au désarmement nucléaire.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, ils rappellent que le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 a mis l'accent sur les garanties de sécurité juridiquement contraignantes que doivent fournir les cinq États dotés d'armes nucléaires aux États parties au TNP non dotés de ces armes. Les États parties au TNP soulignent la nécessité d'établir des organes subsidiaires aux comités pertinents de la Conférence d'examen du TNP de 2010 pour envisager des mesures concrètes en vue d'actions systématiques et progressives destinées à éliminer les armes nucléaires, étudier et recommander des propositions relatives à la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et examiner et adopter un instrument international juridiquement contraignant sur des assurances négatives de sécurité sans conditions aux États non dotés d'armes nucléaires.

Les États parties au Mouvement des non-alignés estiment que rien dans le TNP ne saurait être interprété comme ayant une incidence négative sur le droit inaliénable de toutes les parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, et

conformément aux articles I, II et III du Traité. Selon eux, ce droit constitue l'un des objectifs fondamentaux du Traité et les choix et décisions de chaque pays concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent être respectés sans compromettre sa politique ou les accords de coopération et arrangements internationaux pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaires et de son cycle du combustible. Nous constatons avec regret la persistance de restrictions excessives en ce qui concerne les exportations vers les pays en développement de produits, équipements et technologies à des fins pacifiques. Il est de la responsabilité des pays développés d'appuyer la légitime demande des pays en développement en matière d'énergie nucléaire.

Les zones exemptes d'armes nucléaires revêtent un grand intérêt et il convient de les étendre. Pour le Mouvement des non-alignés, les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale tout comme le statut de la Mongolie en tant que zone exempte d'armes nucléaires sont des mesures importantes allant dans le sens des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 21 mars 2009, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ainsi que de l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Le Mouvement des non-alignés salue les actions menées pour établir des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde au moyen d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée. Nous appelons à la coopération et à une large consultation pour parvenir à des accords à cet égard. Le Groupe prend note de la convocation d'une deuxième réunion des membres des zones exemptes d'armes nucléaires, qui doit se tenir à New York juste avant la Conférence de 2010 d'examen du TNP, et demande à tous les États Membres pertinents d'y participer.

Le Mouvement réaffirme également son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 du dispositif de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée

générale adoptées par consensus. En attendant l'établissement d'une telle zone, le Mouvement des non-alignés exhorte Israël à adhérer au TNP sans retard et à placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA. Nous prenons note de l'adoption de deux résolutions à la cinquante-troisième Conférence générale de l'AIEA, GC(53)/RES/16 sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient et GC(53)/RES/17 sur les capacités nucléaires israéliennes, et demandons instamment l'examen continu de la question en attendant la mise en œuvre de ces deux résolutions.

Enfin, pour le Mouvement des non-alignés, la question de la non-prolifération nucléaire devrait être examinée aux niveaux politique et diplomatique et, à cet égard, des mesures et initiatives devraient être prises dans le cadre du droit international, des conventions pertinentes et de la Charte des Nations Unies. La communauté internationale devrait mener des politiques en faveur de l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales et non pas se détourner de ces objectifs.

M. Vidal (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois au cours de la présente session que je m'exprime devant la Première Commission, je me permets de vous féliciter pour la manière dont dirigez nos travaux. Je félicite également les autres membres du Bureau. De même, je me réjouis de la présence de l'ambassadeur Sergio Duarte parmi nous.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres et États associés du Marché commun du Sud (MERCOSUR) : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, République bolivarienne du Venezuela et Uruguay.

Pour les États membres et États associés du MERCOSUR, il est de la plus haute importance que la Première Commission examine de manière positive et ferme la question du désarmement nucléaire parallèlement à celle de la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, les importants changements intervenus dans le paysage politique international devraient permettre de parvenir à des résultats significatifs à la présente session de l'Assemblée générale.

Parmi ces signes positifs, figure la reprise par les États-Unis et la Fédération de Russie de leurs négociations sur le remplacement du Traité sur la réduction des armes stratégiques offensives, START I.

Il faut également souligner la convocation du sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement (voir S/PV.6191). Ces deux événements ont contribué à créer un climat propice à progresser vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Tant que les armes nucléaires existeront, le risque de leur utilisation ou de leur prolifération pèsera constamment sur la paix et la sécurité internationales. À notre avis, il convient d'entamer un processus général, transparent, irréversible et vérifiable selon un calendrier bien établi pour parvenir au désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La prorogation du TNP ne saurait signifier que les États dotés d'armes nucléaires puissent maintenir indéfiniment leurs arsenaux.

Deux processus de négociations remarquables dans le cadre de l'ordre du jour international retiendront notre attention l'année prochaine : la huitième Conférence d'examen du TNP et les travaux de la Conférence du désarmement. En ce qui concerne le TNP, il est essentiel que la Conférence d'examen renforce cet instrument une décennie après les dernières décisions prises en 2000, année au cours de laquelle les États parties ont adopté les 13 mesures concrètes sur la non-prolifération et le désarmement.

Les États membres et États associés du MERCOSUR espèrent que la prochaine conférence d'examen ne se bornera pas à réaffirmer la Décision de 2000 et les décisions et résolutions adoptées par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 mais parviendra à un accord sur de nouvelles mesures pour la mise en œuvre des trois piliers, base même du TNP. En outre, selon les États membres et États associés du MERCOSUR, il convient de respecter plus strictement l'obligation figurant dans l'article VI du Traité et portant sur le désarmement nucléaire. L'absence de progrès sur ce pilier essentiel pourrait compromettre l'équilibre nécessaire au succès du TNP.

Les États membres et États associés du MERCOSUR se félicitent que la Conférence du désarmement ait adopté son programme de travail. Nous prions les États membres d'éviter tout débat procédural qui retarderait inutilement la mise en œuvre, dès son adoption, du programme de travail établi pour l'année prochaine. Il est important, et nous le soulignons, d'entamer des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires irréversible, non discriminatoire et vérifiable.

Les États membres et États associés du MERCOSUE sont très attachés à la mise en œuvre efficace du programme de travail de la Conférence du désarmement qui lui permettra de jouer son rôle comme seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Nous souhaitons l'ouverture rapide de débats de fond au sein des organes subsidiaires établis dans le cadre du programme de travail sur les assurances négatives de sécurité et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous espérons que ces débats mèneront en fin de compte à la négociation d'instruments juridiques.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre élément essentiel du régime de désarmement et de non-prolifération puisqu'il contribuera à endiguer la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires. La Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité, tenue à New York les 24 et 25 septembre 2009, a souligné l'importance de cet instrument et émis un message politique énergique pour sa prompte entrée en vigueur.

Les États membres et États associés du MERCOSUR saluent la décision des États-Unis de poursuivre la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et engagent tous les États qui n'ont pas procédé à cette formalité à le faire dans les meilleurs délais. Nous nous félicitons de la ratification de cet instrument, en septembre, par Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ce qui porte à 150 le nombre des ratifications.

En attendant l'entrée en vigueur du Traité, il est essentiel de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires et nous demandons à tous les États de s'abstenir de toutes mesures contraires aux dispositions et obligations de cet instrument. À cet égard, nous condamnons tous les essais nucléaires.

Les États membres et États associés du MERCOSUR soulignent l'importante contribution des zones exemptes d'armes nucléaires aux actions menées en vue du désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et renouvelons notre appui au renforcement des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Pelindaba et Bangkok, ainsi qu'au statut de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus qu'une meilleure coordination et une coopération plus étroite entre ces zones sont nécessaires. C'est pourquoi nous nous

félicitons de la convocation, le 19 avril 2010, de la deuxième Conférence des États parties et signataires des Traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires. Il faut poursuivre inlassablement l'objectif de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

Les États membres et États associés du MERCOSUR appuient le projet de résolution intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires », conformément à l'engagement librement consentis de nos pays à la promotion de telles zones par les États de la région intéressée. En tant qu'États parties au Traité de Tlatelolco qui, il y a plus de 40 ans, a établi la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires ayant signé ou ratifié les protocoles aux instruments relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires à modérer voire à mettre fin à leurs réserves ou interprétations unilatérales relatives au statut et à la dénucléarisation de ces zones.

Pour terminer, les États membres et États associés du MERCOSUR soulignent une nouvelle fois l'importance de la relation entre le désarmement et la non-prolifération. Tant que les États dotés d'armes nucléaires conserveront leurs arsenaux, le danger de prolifération subsistera. La seule manière efficace de protéger le monde contre le risque d'explosions nucléaires est de procéder à l'élimination complète de ce type d'armes, à travers un processus coordonné, vérifiable et irréversible.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*) : Le peuple japonais est fermement attaché à l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. Le Premier Ministre Hatoyama a déclaré lors du sommet du Conseil de sécurité, tenu le 24 septembre (voir S/PV.6191), que le Japon a choisi de suivre la voie des armes non nucléaires pour essayer de briser le cercle vicieux d'une course aux armements. En ma qualité de représentant d'un pays qui a subi des bombardements atomiques et a décidé de ne pas se doter de l'arme nucléaire, je voudrais rappeler que le seul fait de posséder des armes nucléaires ne saurait donner à aucun État des droits particuliers en matière de politique internationale.

Cette année, le Japon présentera de nouveau à la Première Commission un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, intitulé « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes

nucléaires. » Pour le Japon, il est très encourageant de constater que, chaque année, un grand nombre de votes favorables sont émis par les États membres, notamment par certains États dotés de l'arme nucléaire. J'appelle l'Assemblée générale à adopter cet important projet de résolution à une majorité écrasante.

La réduction du nombre d'armes nucléaires existantes est la priorité absolue pour la communauté internationale. Le Japon demande à la Fédération de Russie et aux États-Unis d'appliquer intégralement le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs et de procéder à des réductions d'armes nucléaires au-delà de celles prévues dans le Traité. À cet égard, le Japon tient à féliciter la Fédération de Russie et les États-Unis pour leur volonté de négocier un instrument juridiquement contraignant qui se substituera au Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs, dont l'échéance interviendra en décembre. Nous demandons aux deux États de poursuivre leurs négociations intensives et de les mener à bien le plus rapidement possible.

Par ailleurs, les autres États dotés d'armes nucléaires ne devraient pas attendre le résultat des négociations entre la Fédération de Russie et les États-Unis pour procéder à des réductions de leurs arsenaux. Il leur appartient également de prendre des mesures pour mettre fin à l'accroissement de leurs arsenaux nucléaires et de réduire ces derniers. De même, des progrès en matière de transparence et de diffusion de l'information devraient favoriser l'instauration de la confiance en créant un nouveau cycle favorable au désarmement nucléaire.

Le Japon se déclare satisfait de la convocation historique et opportune du sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. La résolution adoptée à cette occasion, résolution 1887 (2009), porte sur les défis importants dans ces domaines. Je pense que le monde est parvenu à un stade où il devrait envisager une démarche plus pragmatique en matière de désarmement de manière à préserver la stabilité internationale avec l'objectif d'instaurer un monde sans armes nucléaires tout en maintenant et renforçant le régime international de non-prolifération.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, lorsqu'il est coordonné entre les cinq États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés de telles armes d'une région donnée, contribue également à la non-prolifération nucléaire et, en conséquence, à la

paix et à la sécurité régionales et mondiales. À cet égard, le Japon se félicite de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba et du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il appuie également l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, dans la région du Moyen-Orient.

Alors que nous cherchons à progresser dans la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, nous devons nous pencher sur des questions liées à la République populaire démocratique de Corée. La mise au point de programmes nucléaires et de missiles par la République populaire démocratique de Corée fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité non seulement en Asie du Nord-Est mais dans l'ensemble de la communauté internationale, et ne peut en aucun cas être tolérée. Il est impératif que la République populaire démocratique de Corée respecte strictement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que tous les États membres les mettent en œuvre sans retard. Le Japon poursuivra ses efforts pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne dans le cadre des pourparlers des six Parties.

Dans le cadre de notre recherche pour accélérer le désarmement et la non-prolifération nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt la plus haute priorité. Il nous faut travailler intensément pour promouvoir l'entrée en vigueur de cet instrument, notamment à la veille de la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De nouveau, nous demandons instamment aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument, notamment les neuf États de l'Annexe 2, de le faire rapidement. Le Japon estime très encourageant l'engagement pris par le Gouvernement des États-Unis d'œuvrer à la ratification du Traité. En outre, en attendant l'entrée en vigueur de ce traité, les États dotés d'armes nucléaires et les États qui ne sont pas parties au TNP se doivent de respecter strictement le moratoire sur les essais nucléaires.

Si le TICEN est destiné à enrayer le développement qualitatif des armes nucléaires, un traité interdisant la production de matières fissiles aura pour objet d'en enrayer le développement quantitatif. Un traité interdisant la production de matières fissiles est inscrit à l'ordre du jour de la Conférence depuis plus de 10 ans et figure au nombre des questions importantes du désarmement et de la non-prolifération nucléaires depuis plus de 40 ans. Le Japon s'est félicité de l'adoption par consensus du programme de travail

de la Conférence du désarmement, le 29 mai 2009, qui prévoit un mandat pour entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Bien qu'il ait été décevant que la Conférence n'ait pas été en mesure d'entamer des négociations au cours de la session 2009, le Japon espère vivement que cette instance adoptera son programme de travail au début de l'année prochaine et commencera ses travaux de fond dès l'ouverture de sa session de 2010, notamment des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Le Japon ne souscrit pas à l'argument selon lequel nous devrions faire avancer la non-prolifération avant le désarmement nucléaire ou inversement. Ce sont deux roues du même attelage. Qui plus est, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un autre pilier du TNP. Ces trois aspects du TNP doivent être examinés ensemble. À cet égard, nous ne saurions trop souligner l'importance de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Même si la troisième session du Comité préparatoire n'a pu se mettre d'accord sur des recommandations, elle est cependant parvenue rapidement à adopter l'ordre du jour et toutes les décisions de procédure importantes pour la Conférence d'examen. Le climat positif dans lequel les travaux de la troisième session du Comité préparatoire se sont déroulés nous permet d'espérer une Conférence d'examen fructueuse en mai 2010.

Enfin, j'évoquerai la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires qui a été mise en place sur l'initiative conjointe du Japon et de l'Australie. La Commission a tenu des réunions et organisé des consultations à travers le monde tout au long de l'année, notamment à Sydney, Washington, Santiago, Beijing, Moscou, Le Caire, New Delhi et organisera sa dernière réunion ce mois-ci à Hiroshima. Je suis certain que la Commission élaborera un rapport d'activités très utile pour nos débats avant la Conférence d'examen du TNP de 2010 et au-delà.

Le Japon reste déterminé à apporter sa contribution la plus utile pour faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale en étroite coopération avec d'autres États membres.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : La résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, contient un message clair, à savoir que la

prolifération des armes nucléaires constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. On ne saurait nier que les armes nucléaires sont les armes les plus inhumaines jamais conçues. Le désarmement nucléaire protège notre sécurité commune et il est important pour prévenir de graves crises humanitaires.

Pour la Norvège, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit être le principal moyen de parvenir à l'élimination des armes nucléaires. Le Traité a, cependant, été l'objet de tensions croissantes. La Conférence d'examen du TNP qui doit se tenir en mai 2010 sera, en conséquence, l'occasion pour le monde d'établir un programme tourné vers l'avenir qui, de manière globale, regroupera le désarmement nucléaire, le droit à l'utilisation des matières nucléaires à des fins pacifiques et la nécessité de mettre au point un régime de non-prolifération solide englobant également la sécurité nucléaire.

Si nous voulons aller de l'avant, nous devons relever les défis actuels de la prolifération par des moyens politiques. La Norvège a condamné l'essai nucléaire et le lancer de missile expérimental effectué par la République populaire démocratique de Corée. Nous engageons la République populaire démocratique de Corée à revenir sans tarder aux pourparlers des Six parties.

La Norvège a, à différentes reprises, exhorté la République islamique d'Iran à respecter les demandes de la communauté internationale pour parvenir à un arrangement diplomatique sur l'actuel différend nucléaire. Nous espérons fermement que les consultations en cours faciliteront le processus pour atteindre ce résultat.

L'objectif global du TNP est de parvenir à l'élimination complète des arsenaux nucléaires. Cela nécessite des actions concrètes. À cet égard, la Norvège voudrait préconiser un certain nombre d'importantes mesures.

Premièrement, nous avons besoin de réductions continues des arsenaux nucléaires. Nous nous félicitons des progrès effectués entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur un traité destiné à remplacer START I. Selon nous, il s'agit d'une première mesure vers un processus de désarmement complet incluant toutes les catégories d'armes nucléaires et incorporant les autres États dotés d'armes nucléaires.

Deuxièmement, nous devrions mettre en œuvre des mesures pour prévenir toute éventuelle course aux armements. Il conviendrait de donner la plus haute priorité à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à une rapide négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous devons tirer parti de la conjoncture favorable actuelle pour progresser vers l'entrée en vigueur du Traité. De même, nous devons utiliser le programme de travail convenu à la Conférence du désarmement pour négocier rapidement un traité interdisant la production de matières fissiles. En attendant, le moratoire en vigueur sur les essais et la production de matières fissiles pour la fabrication d'armements doit être maintenu, voire renforcé. Nous devons également fournir un appui à l'Organisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires en complétant le système de contrôle international.

Troisièmement, d'autres initiatives sont nécessaires pour placer les stocks existants de matières fissiles sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de les détruire ou de les transformer pour être utilisés à des fins civiles. De fait, la transformation des stocks existants permettrait de disposer d'une quantité considérable de combustible utilisable à des fins pacifiques. Il n'est pas douteux qu'il conviendra de traiter préalablement de la question des stocks existants pour parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires. Pour commencer, nous pourrions réexaminer l'initiative trilatérale entre les États-Unis, la Russie et l'AIEA.

Quatrièmement, il convient d'améliorer la transparence dans les stocks existants d'armes nucléaires et dans les efforts en matière de désarmement. Informer n'est pas un choix, mais une obligation.

Cinquièmement, nous devons également ôter le statut qui peut être associé à l'acquisition d'armes nucléaires et diminuer le rôle de politique de sécurité attribué à ces armes. Selon nous, cela impliquerait de nouveaux efforts en ce qui concerne la levée d'état d'alerte des armes déployées et un examen des moyens à employer pour réduire l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de dissuasion.

Sixièmement, nous devons progresser dans les domaines des zones exemptes d'armes nucléaires et des assurances négatives de sécurité. Ma délégation se félicite de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba. La Norvège encourage tous les États dotés d'armes

nucléaires à signer et à ratifier les protocoles pertinents à ce traité. De même, la Norvège renouvelle son appui à l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans la région du Moyen-Orient, comme l'évoque la résolution adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 2005. La Norvège est prête à jouer son rôle pour y parvenir.

La non-prolifération est une condition préalable pour parvenir à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard la Norvège préconise notamment les éléments suivants.

Premièrement, nous devons fournir à l'AIEA l'appui politique et financier dont elle a besoin pour remplir sa tâche importante de gestion des garanties internationales. Deuxièmement, l'universalisation de l'Accord de garanties généralisées de l'AIEA et de son protocole additionnel qui, selon nous, constituent la norme de vérification, doit être réalisée. Troisièmement, la résolution 1540 (2004) doit être pleinement appliquée, tout comme les instruments pertinents dans le domaine de la sécurité nucléaire. La Norvège se félicite de l'initiative du Président Obama de convoquer un sommet sur la sécurité nucléaire à Washington D.C., l'année prochaine. Quatrièmement, nous devons également progresser dans les domaines d'un cycle international du combustible et de l'établissement d'une banque du combustible sous les auspices de l'AIEA. Enfin, il nous faut reconnaître que les contrôles à l'exportation renforcent les normes TNP.

La Norvège appuie sans réserve le droit inaliénable de l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le stipule l'article IV du TNP. Il est cependant indispensable que les technologies nucléaires à des fins pacifiques n'entravent pas les efforts en matière de non-prolifération. C'est pourquoi la Norvège souligne, premièrement, qu'il est important de parvenir à un accord commun sur l'élaboration d'arrangements multilatéraux relatifs au cycle du combustible nucléaire sous la conduite de l'AIEA, qui soient anti-prolifération et tiennent compte des préoccupations des pays en développement. Deuxièmement, nous avons besoin de la pleine adhésion aux instruments de sûreté nucléaires de l'AIEA et de toutes les compétences pour permettre à l'Agence de fournir l'aide et l'expertise nécessaires aux États Membres pour satisfaire à leurs obligations en matière de sûreté. Troisièmement, un financement accru pour la réalisation des programmes de coopération technique de l'AIEA avec les pays en

développement est également essentiel afin d'assurer un accès plus équitable aux applications nucléaires à des fins pacifiques.

Enfin, alors que nous avons maintenant une occasion historique d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, il est essentiel que les États parties fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour soutenir et renforcer l'autorité et la légitimité du TNP. Nous devons réaffirmer la pertinence des trois piliers du TNP et leur étroite relation. Ce faisant, nous devons œuvrer dans des voies novatrices. Nous devons soutenir la coopération interrégionale et continuer à élargir les partenariats. Nous devons également assurer une participation active de la société civile afin d'accroître la prise de conscience collective et l'appui à des mesures politiques nécessaires pour atteindre notre objectif.

Nous devons faire en sorte que la Conférence d'examen du TNP de 2010 débouche sur un résultat substantiel et tangible. La Conférence d'examen devrait arrêter un programme de travail jusqu'à 2015 et sur les mesures à prendre au-delà de cette date. Nous devrions également parvenir à un arrangement sur un processus d'examen renforcé du TNP de façon à tenir nos engagements.

M. Duncan (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme je prends la parole pour la première fois devant la Première Commission à la présente session, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à votre poste et de vous assurer, ainsi que l'ensemble du Bureau, de l'appui du Royaume-Uni pour le succès de nos travaux.

Le Royaume-Uni s'associe totalement à l'intervention faite par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

Ce moment est décisif pour la communauté internationale. Les questions nucléaires sont parmi les plus importantes dont nous devons débattre. Comme le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères, David Milliband, l'a dit récemment, si nous réussissons, nous renforcerons la sécurité mondiale, ouvrirons la voie à un monde sans armes nucléaires et améliorerons l'accès à une énergie abordable, sûre et fiable. Si nous échouons, nous devrons faire face à une ère dangereuse où de nouveaux États détiendront l'arme nucléaire avec la perspective glaçante de voir des matières nucléaires tomber entre les mains de terroristes. Nous devons œuvrer collectivement et fermement pour renforcer le régime de non-

prolifération nucléaire. Ce faisant, nous reconnaissons qu'il revient à tous les États dotés d'armes nucléaires de poursuivre un désarmement actif de manière à gagner la confiance de tous les États non dotés de ces armes.

Au sommet du Conseil de sécurité, tenu le 24 septembre (voir S/PV.6191), les dirigeants des États dotés et non dotés d'armes nucléaires, notamment le Premier Ministre britannique, Gordon Brown, ont envoyé un message collectif sans équivoque en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous en tenons fermement à cet engagement. L'adoption à l'unanimité de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité traduit une vision partagée et nous donne la voie à suivre pour affronter les futurs défis.

Je pourrais, aujourd'hui, me tenir devant les représentants et passer en revue le dossier exemplaire du Royaume-Uni en matière de désarmement nucléaire, mais ce dossier a déjà été exposé et les mesures que nous avons prises sont bien connues de tous. Notre position nationale a été exposée dans deux documents largement diffusés, « Lifting the nuclear shadow » et « Road to 2010 », qui a été lancé par le Premier Ministre Gordon Brown en juillet dernier. Le Royaume-Uni reste déterminé à œuvrer pour un monde exempt d'armes nucléaires et respecte pleinement ses obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Je voudrais, aujourd'hui, lancer un défi à la Première Commission. Si nous voulons faire du monde un lieu plus sûr, alors nous devons nous concentrer sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise. Personne ne saurait nier que la prolifération nucléaire menace la paix et la sécurité internationales, que la sécurité nucléaire doit être une priorité et que nous voulons tous avoir la certitude que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées. Nous avons la responsabilité partagée de permettre l'accès à l'énergie nucléaire tout en nous garantissant contre son appropriation à des fins offensives.

Il est temps pour nous de regarder l'avenir plutôt que de nous pencher sur le passé. Lorsque nous prendrons place à la Première Commission en 2010, qu'en sera-t-il des progrès? Si durant les 12 prochains mois nous restons campés sur nos positions nationales et engagés dans des débats stériles, alors, je pense, nous aurons échoué. Si en revanche nous avons réussi à avancer sur les questions d'intérêt commun et avons œuvré ensemble pour traiter de nos préoccupations

mutuelles, alors, nous pourrions dire que nous avons progressé dans la voie menant à un monde sans armes nucléaires.

Je reconnais que la tâche ne sera pas facile. Pour sa part, le Royaume-Uni souhaiterait émettre un vote favorable sur un plus grand nombre de projets de résolution qu'il ne le fait actuellement. Un engagement plus ferme de notre part et une volonté de compromis sur des positions tenues parfois de longue date, tels sont les éléments essentiels pour parvenir à un plus large consensus. Nous nous efforcerons de jouer notre rôle dans cet exercice et rechercherons un engagement plus précoce à l'avenir.

Nous pouvons progresser si nous traitons les questions qui nous concernent tous. Cela signifie, notamment, de revenir à la table de la Conférence du désarmement et d'adopter un programme de travail en 2010 qui relance les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Certains États ont des réserves à l'égard d'un tel traité. C'est un fait. Il est préférable, selon nous, d'examiner ces réserves en toute transparence à la table des négociations plutôt que de les laisser stagner. Un échec dans ce domaine ne fera pas du monde un lieu plus sûr aux niveaux local, régional et, naturellement, mondial.

Nous voulons continuer à avancer dans la voie de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'une interdiction permanente des essais explosifs d'armes nucléaires. Nous souhaitons également que de nouveaux progrès soient accomplis par les États dotés d'armes nucléaires au titre de l'article VI du Traité. C'est pourquoi le Premier Ministre du Royaume-Uni a appelé à un plan d'action au titre de ce pilier. Mais soyons clairs. Le TNP repose sur trois piliers et le Royaume-Uni recherchera des plans d'action pour ces trois piliers avec, parallèlement, le ferme engagement international de s'attaquer à la question de la sécurité nucléaire. À cet égard, le sommet du Président Obama sur la sécurité nucléaire, prévu en avril 2010, constitue un important jalon.

La Conférence d'examen du TNP de 2010 est également un jalon dans cette voie et non pas une fin en soi. Alors que notre attention est centrée, à juste titre, sur le moyen de faire de cette conférence un succès et d'assurer nos citoyens que nous prenons nos obligations avec sérieux, nous devons également regarder au-delà de cet horizon. Il est de notre responsabilité commune de maintenir l'élan actuel, non

pas seulement sur le désarmement nucléaire mais sur les trois piliers pour que nous puissions honorer notre promesse faite il y a 40 ans.

M. Danon (France) : Monsieur le Président, comme c'est pour moi aussi la première occasion de m'exprimer devant la Première Commission, je voudrais à mon tour vous féliciter de votre accession à votre poste et du travail que vous avez fait avec l'appui de tous et, évidemment, l'appui de la délégation française. Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention de l'Union européenne. Au-delà, je souhaiterais faire part à la Première Commission des considérations suivantes.

D'abord, dans le domaine du désarmement, nous continuons, dans le cadre du discours prononcé à Cherbourg par le Président de la République, de traduire en actes les fondements de l'approche française. C'est d'abord l'adaptation de notre arsenal au contexte stratégique. Je rappelle que cette adaptation a entraîné, depuis la fin de la guerre froide, une réduction considérable du nombre total de nos têtes nucléaires, nombre aujourd'hui plafonné à 300, mais aussi la suppression de notre composante terrestre et la réduction des composantes sous-marines et aéroportées. C'est ensuite l'irréversibilité de l'arrêt, déjà ancien, de la production à des fins d'armes nucléaires de matières fissiles par l'achèvement du démantèlement des installations correspondantes qui s'ajoute au démantèlement du site d'essais nucléaires du Pacifique. C'est enfin la transparence de notre politique aussi bien à travers la communication publique du niveau total – j'insiste sur « niveau total » – de nos forces et de nos efforts concrets de désarmement, qu'à travers l'organisation de plusieurs visites de nos anciens sites de production de matières fissiles pour les armes nucléaires des sites de Pierrelatte et de Marcoule, auxquelles certains représentants ont participé.

Nous appelons nos partenaires, au titre de la nécessaire réciprocité des actions destinées à parvenir à un monde plus sûr, à agir de même. Nous souhaitons notamment trois choses. D'abord, que toutes les pays possesseurs de l'arme nucléaire s'engagent pleinement dans la voie de la réduction de leurs arsenaux. Nous nous réjouissons que certaines autres puissances nucléaires s'engagent dans la voie choisie par la France depuis plus d'une décennie déjà, mais aussi par le Royaume-Uni, menant à une posture de stricte suffisance des arsenaux nucléaires. Une nouvelle réduction des arsenaux stratégiques entre les États-

Unis et la Russie constitue en particulier une priorité en matière de désarmement nucléaire, dans la mesure où ces deux pays possèdent encore près de 95 % du stock mondial d'armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement des Présidents Obama et Medvedev de conclure avant la fin de l'année un nouvel accord de réduction des arsenaux nucléaires stratégiques. Nous appelons tous les autres États concernés à consentir également des efforts de réduction.

Nous souhaitons ensuite qu'en attendant l'ouverture, à laquelle nous sommes prêts, de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins militaires soit mis en œuvre par chaque pays concerné, à titre national, dans les meilleurs délais. Nous souhaitons enfin l'ouverture de consultations en vue de la négociation d'un traité d'interdiction des missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire permettant de réduire significativement la menace balistique.

Comme l'ont souligné les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Huit, en juillet, et comme le souligne la résolution 1887 (2009) adoptée par le Conseil de sécurité le 24 septembre dernier, notre tâche commune, notre objectif fondamental, ne l'oublions pas, est de faire en sorte que le monde qui se construit soit un monde de sécurité collective, de stabilité et de prospérité. Cela signifie notamment que nous ne devons pas nous limiter aux seuls enjeux nucléaires, mais aborder plus largement l'ensemble des questions stratégiques. En effet, nous le savons bien, notamment ici, à la Première Commission, les préoccupations de certains pays ne concernent pas uniquement les postures et arsenaux nucléaires mais aussi la défense antimissile, les capacités classiques ou l'espace. Nous devons donc progresser dans la voie du désarmement sans limiter notre réflexion et notre ambition. Cela signifie avant tout travailler pour recréer un contexte international plus sûr en faisant face aux défis considérables et pressants qui affectent notre sécurité, au premier rang desquels les graves crises auxquelles est aujourd'hui confronté le régime international de non-prolifération nucléaire.

Sur ces questions de prolifération, la position de la France est bien connue. Les crises de prolifération que nous traversons constituent actuellement la plus forte menace à la paix et à la sécurité internationales. Face à elles, la communauté internationale doit donc être unie et résolue. Parce que nous voulons la paix,

nous devons être sans faiblesse avec ceux qui violent les normes internationales. Parce que le désarmement n'est possible que lorsqu'il existe un climat de sécurité et de confiance, nous devons stopper l'aggravation des crises de prolifération qui constituent une désincitation à poursuivre les réductions nucléaires.

Parce que l'énergie nucléaire civile ne peut que se développer dans la confiance mutuelle, nous devons décourager ceux qui seraient tentés de la détourner à d'autres fins. C'est tout l'enjeu du dossier nord-coréen et du dossier iranien. Là aussi nous jugeons et jugerons aux actes plutôt qu'aux intentions. À l'intervention de l'Union européenne sur laquelle je ne reviens pas, j'ajoute simplement qu'en ce sens nous porterons une extrême attention au caractère concret des résultats obtenus d'ici la fin de l'année, de la reprise des pourparlers E3+3 avec l'Iran ainsi qu'au résultat des inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Enfin, nous devons faire face à une demande croissante et considérable dans le domaine du nucléaire civil. Les autorités de mon pays ont, à plusieurs reprises, souligné que la France était prête à mettre sa longue expérience et sa connaissance de l'ensemble de la filière au profit de cette renaissance nucléaire. Mais le nucléaire civil ne peut se développer que dans un environnement extrêmement sécurisé. Ce n'est pas un domaine industriel comme les autres. Les enjeux de sécurité, de sûreté et de non-prolifération sont au cœur de son développement international.

Certains y voient là une mise en cause du droit inaliénable édicté par l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Au contraire, c'est pour permettre à ce droit de pouvoir être exercé par tous de façon pérenne que s'y attache le nécessaire respect des normes élevées de sécurité, de sûreté et de non-prolifération.

Plus que jamais, nous avons besoin d'une approche coopérative pour assurer un développement responsable de cette énergie. Dans un monde globalisé, l'accès au nucléaire civil a pour contrepartie des obligations. En l'occurrence, il s'agit du strict respect des règles communes et des engagements de chacun. Je pense notamment aux accords de garantie généralisés signés, le cas échéant, avec l'AIEA. Je rappelle, à ce propos, notre souhait de voir le protocole additionnel devenir la nouvelle norme des pays parties au TNP.

Ces orientations se reflètent dans la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, résultat essentiel

du sommet des chefs d'État et de gouvernement du 24 septembre dernier. Alors que le monde connaît aujourd'hui des défis réels dans le domaine nucléaire, le Conseil de sécurité, réuni au sommet, prend la mesure des défis auxquels est actuellement confronté le régime international de non-prolifération nucléaire et dresse une ambitieuse feuille de route pour y répondre. Il s'agit là d'un jalon majeur dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP. Le chantier qui s'ouvre devant nous est celui d'un nouvel ordre nucléaire, fondé sur le TNP et les réalités du monde actuel.

La réponse à ces défis passe, selon nous, par la mise en œuvre de mesures concrètes et réalistes, à commencer par celles proposées en matière de désarmement à la fin de l'année dernière, par les 27 Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. L'Union a fait des propositions dans les autres domaines du Traité, en mai dernier. Nous prônerons la même approche lors de la prochaine Conférence d'examen du TNP en mai 2010. L'adoption, par cette dernière, d'un plan d'action pour les années à venir portant sur les trois domaines du traité sera, pour nous, un critère essentiel de son succès. Ce ne sera pas le seul. Nous aurons l'occasion de revenir sur nos objectifs. Entre autres, il nous faudra traiter des risques réels à la sécurité internationale que constituent les graves atteintes au régime de non-prolifération mais aussi les interprétations abusives de l'article X. Il nous faudra aussi nous pencher sérieusement sur la mise en œuvre effective de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Voici brièvement résumés quelques points essentiels de l'approche française des questions nucléaires traitées par notre Commission. Une approche attachée à l'exemplarité des actions concrètes et à la résolution réelle des tensions internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à la représentante du Kazakhstan, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.14.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Bien que le climat politique soit aujourd'hui plus favorable à la réalisation de progrès vers un monde exempt d'armes nucléaires qu'il ne l'a été en une décennie, ces progrès sont loin d'être assurés. Des États possèdent toujours des milliers de ce type d'armes meurtrières et le risque de les voir proliférer et acquérir par des acteurs non étatiques persiste.

Pour le Kazakhstan, qui s'est engagé en faveur du désarmement mondial et du processus de non-

prolifération dès le début de son indépendance, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit être le principal instrument d'un régime de non-prolifération nucléaire établi sur trois piliers se renforçant mutuellement. Nous appuyons un désarmement nucléaire progressif fondé sur le respect des engagements pris par tous les États parties au TNP, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. Il conviendrait d'accroître les efforts à la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP pour parvenir à un accord sur des propositions concrètes permettant d'assurer l'efficacité et l'universalité du Traité.

Nous appuyons l'appel lancé à tous les États d'entamer des négociations le plus rapidement possible sur un traité interdisant la production de matières fissiles, et d'assurer la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les meilleurs délais.

L'entrée en vigueur, en mars prochain, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale fait partie des contributions considérables du Kazakhstan et des États d'Asie centrale à la non-prolifération nucléaire et au désarmement dans notre région. La première réunion consultative des États parties au Traité se tiendra le 15 octobre, au Turkménistan. Nous comptons sur l'appui à l'égard de la zone d'Asie centrale, plus particulièrement sur celui des Puissances nucléaires, notamment en ce qui concerne la possibilité de fournir des garanties négatives de sécurité. Le Kazakhstan se félicite de la convocation de la deuxième Conférence des États parties aux Traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires et États signataires, qui se tiendra à New York en 2010.

Le Kazakhstan reconnaît le droit de toute nation à mettre au point une technologie nucléaire à des fins pacifiques sous un strict contrôle international. C'est pourquoi nous soutenons le règlement pacifique, au moyen d'initiatives diplomatiques et de la négociation, des situations de conflit surgies récemment à propos des programmes nucléaires. À cet égard, tenant compte de la demande mondiale croissante d'énergie nucléaire, nous appuyons les démarches multilatérales relatives au cycle du combustible nucléaire et avons exprimé notre aptitude à accueillir une banque du combustible nucléaire sur notre territoire, sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA).

Une telle installation d'entreposage permettrait aux pays d'acquérir du combustible nucléaire, réduirait

ainsi la nécessité pour des nations de mettre au point, à titre individuel, leurs propres programmes d'enrichissement et contribuerait au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. À notre avis, le Kazakhstan dispose des droits et conditions nécessaires pour accueillir cette installation étant donné qu'il est un des principaux producteurs mondiaux d'uranium naturel, qu'il a volontairement renoncé à l'arme nucléaire et qu'il s'acquitte pleinement de ses obligations en vertu des dispositions du TNP.

Dans leurs interventions, la grande majorité des nations, notamment les États dotés d'armes nucléaires, ont exprimé la vision partagée d'un monde exempt d'armes nucléaires. La voie menant à cet objectif risque d'être longue et difficile mais elle est réaliste. Comme le Secrétaire général l'a dit, un monde exempt d'armes nucléaires est un des biens les plus précieux pour tous. À cet égard, j'ai l'honneur de présenter, au titre du point 96 de l'ordre du jour et au nom des délégations du Bélarus, du Kazakhstan, du Népal, du Tadjikistan et du Turkménistan, un nouveau projet de résolution (A/C.1/64/L.14), intitulé « Journée internationale pour un monde exempt d'armes nucléaires ». L'objectif principal de ce texte est de sensibiliser davantage le public de la planète aux menaces et dangers liés à l'existence des armes nucléaires et à la nécessité de consolider les actions menées au niveau de la planète pour atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Le projet de résolution invite les différents acteurs à célébrer comme il se doit la Journée internationale, notamment par des activités à caractère éducatif et des initiatives visant à sensibiliser le public.

Le projet de résolution ne demande pas un désarmement immédiat de la part des États mais bien plutôt d'aider chacun à se rapprocher de ce noble idéal. L'importance de la date choisie pour la Journée internationale ne saurait être négligée puisqu'il s'agit du jour où il a été mis un terme au deuxième plus grand essai nucléaire mondial sur site, le 29 août 1991. Cette décision a également amorcé un processus de renoncement volontaire de l'un des plus importants arsenaux nucléaires mondiaux. Une expérience réelle sous-tend cette date. Ce jour marque la fin de quarante ans d'essais nucléaires et le début de la phase d'enlèvement en toute sûreté des 104 missiles balistiques intercontinentaux SS-18 hérités du passé. Chacun de ces engins était équipé de 10 ogives nucléaires. Des actions d'une telle portée ainsi que les

conséquences qui, autrement, s'en seraient ensuivies, ne peuvent que mériter la reconnaissance mondiale.

Le projet de résolution à l'examen recueillera, nous l'espérons, le plein appui des États membres, prouvant ainsi le réel désir et la volonté de la communauté internationale de parvenir à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

M. Macedo (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique est particulièrement satisfait des efforts importants menés au cours de ces derniers mois pour inscrire une fois encore le désarmement nucléaire en tête de l'ordre du jour international. Par sa nature même cette question mérite cette place prioritaire alors qu'elle l'avait malheureusement perdue. De nouvelles perspectives se sont ainsi fait jour de progresser vers un monde sûr exempt d'armes nucléaires. Le climat a changé et un nouvel élan est perceptible. Le discours du Président Obama à Prague, en avril dernier, a fait naître un nouvel espoir. L'ouverture de négociations bilatérales avec la Fédération de Russie sur un traité relatif aux armements stratégiques est une mesure décisive dans la poursuite de notre objectif. Nous espérons que le futur traité imposera des réductions importantes, irréversibles et pleinement vérifiables.

Nous nous félicitons, bien sûr, des réductions des arsenaux. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue notre objectif, à savoir l'élimination complète des armes nucléaires. Nous prions les autres Puissances nucléaires de stimuler ce processus de désarmement et de continuer à prendre des mesures énergiques en vue du démantèlement des arsenaux nucléaires. À cet égard, nous sommes encouragés par les interventions faites par les représentants du Royaume-Uni et de la France devant la Commission cet après-midi.

Le sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, convoqué par le Président des États-Unis au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 24 septembre, a été un événement encourageant qui sans aucun doute donnera un nouvel élan à nos efforts. La résolution 1887 (2009) adoptée à l'unanimité à cette occasion, contient d'importantes déclarations et mesures en matière de désarmement et de non-prolifération que tous les États s'engagent à mettre en œuvre, comme le prévoit l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

Le climat a changé. Le dialogue et la confiance commencent à se rétablir. Toutefois, la rhétorique doit être traduite en actes au niveau multilatéral. Nous ne pouvons nous contenter de bonnes intentions. Nous ne

devons pas perdre de temps mais bien plutôt nous mettre à l'œuvre. La Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 sera une excellente occasion d'illustrer les changements constatés et de prouver que, conformément à l'engagement qu'elles ont pris au titre de l'article VI du Traité et qu'elles ont renouvelé dans le Document final de la Conférence de 2000, les Puissances nucléaires démantèleront et détruiront réellement leurs armes nucléaires.

Je voudrais exprimer notre déception du fait que la troisième session du Comité préparatoire, qui a été dirigée de façon très compétente par le représentant du Zimbabwe dont nous louons les efforts, n'ait pas été en mesure de transmettre à la Conférence, pour examen, un ensemble de recommandations. Ce jour-là nous avons eu le sentiment que le climat était revenu à ce qu'il avait été dans le passé. Les positions énoncées ne correspondaient pas toujours aux nouvelles interventions des dirigeants. Nous espérons que cela ne se renouvellera pas et que la Conférence débouchera sur un résultat substantiel traduisant les nouvelles réalités.

La non-prolifération horizontale est, sans aucun doute, une source de préoccupation pour le Mexique. Toutefois, nous ne devons pas l'oublier, cette question ne peut être traitée ni de manière isolée ni de manière emphatique. Elle fait partie d'un tout indivisible dont trois aspects méritent une égale attention. Je veux parler évidemment des trois piliers fondamentaux du Traité, c'est-à-dire le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En raison de son histoire, de sa conviction et de ses engagements juridiques, le Mexique n'est pas et ne peut pas être un proliférateur, mais nous sommes conscients que les produits sensibles à double usage peuvent être détournés par d'autres à des fins militaires. C'est pourquoi mon pays a entamé des démarches visant à soumettre les différents produits à double usage aux régimes de contrôle à l'exportation, tels le Groupe de fournisseurs nucléaires, l'Arrangement de Wassenaar, le Groupe australien et d'autres. Ces actions attestent de l'engagement responsable du Mexique à l'égard du régime de non-prolifération établi au titre du Traité de 1970. Nous tenons ainsi à souligner que la meilleure façon d'empêcher définitivement la prolifération est d'éliminer toutes les armes nucléaires.

Il a été maintes fois rappelé qu'après une longue impasse la Conférence du désarmement était finalement parvenue à adopter son programme de travail. Ce programme comprend notamment l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pleinement vérifiable et qui, de l'avis du Mexique, devrait également inclure les arsenaux existants. Nous apprécions que la France, comme son représentant l'a dit il y a quelques instants, ait pris la mesure courageuse de fermer définitivement ses usines de production. De même, nous nous félicitons des moratoires décrétés par d'autres États dotés d'armes nucléaires. Ces mesures sont de bon augure pour les prochaines négociations.

Entamons nos travaux avec audace et créativité. Les questions prêtant à controverses seront résolues au fur et à mesure des progrès des négociations. Nous appelons les pays encore réticents à s'asseoir à la table avec nous. La décision prise il y a quelques mois pourra, nous l'espérons, aboutir à la reprise tant attendue des travaux de la Conférence.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires renforce le régime de désarmement nucléaire établi par le Traité sur la non-prolifération et, en fin de compte, le futur instrument sur les matières fissiles. L'interdiction des essais contribue de manière décisive à empêcher la modernisation des arsenaux. Le Mexique se félicite de l'intention exprimée par le Président des États-Unis d'obtenir le plus rapidement possible l'approbation du Traité par le Sénat de son pays. La ratification de cet instrument par le principal détenteur d'armes nucléaires donnera sans nul doute un élan qui permettra l'entrée en vigueur d'un instrument dont les institutions fonctionnent déjà, comme le Secrétaire exécutif l'a indiqué hier. Pour mon pays, cette mesure serait la concrétisation d'un rêve de longue date pour la réalisation duquel nous avons lutté inlassablement à la Conférence du désarmement.

La communauté internationale a reconnu que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une importante mesure de désarmement. À cet égard, l'exemple de l'Amérique latine a été suivi par d'autres régions qui ont signé des traités de même nature. Les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Pelindaba, Bangkok, d'Asie centrale et de Mongolie ont transformé une très importante partie de la planète en une énorme zone exempte d'armes nucléaires. Le Mexique se félicite de cette réalisation et continuera à œuvrer pour la création de nouvelles zones dans des régions telles que le Moyen-Orient, l'Europe centrale

et l'Asie du Sud, et pour une péninsule coréenne dénucléarisée.

Pour encourager la coopération et la compréhension entre ces zones, nous envisageons d'organiser, l'année prochaine, à New York, la deuxième Conférence des États parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et États signataires, qui fera suite à celle tenue au Mexique en 2005. Nous parrainerons le projet de résolution que le Chili présentera sur cette question, et nous espérons continuer à bénéficier du plein appui du Secrétaire général à qui nous demandons officiellement l'aide nécessaire pour permettre l'organisation de la Conférence.

Le rôle des armes nucléaires dans les doctrines et tactiques militaires doit prendre fin. La sécurité nationale ou internationale ne peut se fonder sur la possession et l'accumulation d'armes nucléaires dont l'existence même est une grave menace à la paix. La meilleure façon de garantir la paix est l'éradication des armes nucléaires. Le Mexique continuera d'œuvrer sans relâche pour atteindre cet objectif.

M. Van den IJssel (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Pour commencer je tiens à préciser que les Pays-Bas s'alignent sur l'intervention faite précédemment par la présidence de l'Union européenne. D'un point de vue national, je voudrais ajouter les observations suivantes.

Les Pays-Bas se félicitent vivement du nouvel élan imprimé aux travaux sur le désarmement et la non-prolifération. Le sommet historique du Conseil de sécurité et l'adoption à l'unanimité de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité qui vise à instaurer un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires, prouvent le sérieux du travail accompli. Le sommet du Conseil de sécurité a montré que les cinq membres permanents ont la volonté d'œuvrer pour un désarmement nucléaire plus poussé. En conséquence, nous attendons de leur part des mesures concrètes dans ce sens.

Certes, les États non dotés d'armes nucléaires ont également une obligation à cet égard. Les négociations entre les deux plus grandes Puissances nucléaires sur un accord qui ferait suite au START constituent un développement positif. Un accord ambitieux réalisé avant la fin de cette année aurait une énorme incidence sur de nouvelles réductions. De l'avis des Pays-Bas, la communauté internationale devrait tirer parti de cet élan et prendre des mesures concrètes pour instaurer un

monde sans armes nucléaires. L'année prochaine sera cruciale à cet égard.

La Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sera un jalon important dans l'évolution du régime international de non-prolifération. Compte tenu de l'absence de résultat de la Conférence de 2005 et des récents développements, il convient de faire de réels progrès pour renforcer le régime de non-prolifération. Pour aller de l'avant nous avons besoin d'une méthode stratégique et novatrice. Dans les prochains mois, nous préparerons activement la Conférence d'examen en coopération étroite avec les pays de toutes les régions du monde. La coopération est essentielle. Le TNP ne doit pas simplement servir les intérêts des membres permanents du Conseil de sécurité ou d'un petit groupe de pays. Un TNP efficace et fonctionnant efficacement est au service de tous.

Nous demandons aux États qui n'ont pas encore ratifié cet instrument de le faire. Nous demandons aux États qui l'ont ratifié de le mettre en œuvre. Nous devons tous nous approprier le Traité et, à cet égard, la meilleure façon d'aller de l'avant est de maintenir l'équilibre entre les trois piliers du TNP, à savoir la non-prolifération, l'utilisation pacifique et le désarmement.

Un autre jalon important serait l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Au cours des années précédentes, les Pays-Bas ont œuvré activement pour promouvoir l'entrée en vigueur de cet instrument. À cet égard, les Pays-Bas tiennent à saluer les efforts inlassables de l'Ambassadeur Jaap Ramaker, en sa qualité de Représentant spécial, pour encourager le processus de ratification du Traité. Il faut encore neuf nouvelles ratifications pour permettre son entrée en vigueur. Nous nous félicitons de l'engagement du Président Obama en faveur de la ratification du Traité par les États-Unis ainsi que les interventions positives faites dans ce sens par d'autres États. Nous espérons que tous les États intéressés s'acquitteront rapidement de leurs responsabilités et prendront cette mesure cruciale.

Grâce au nouvel élan pris en matière de désarmement, nous appelons la Conférence du désarmement à reléguer dans le passé la période des discussions souvent intéressantes mais non concluantes. La Conférence devrait redevenir une instance apte à prendre des mesures nouvelles et concrètes. Dans ce contexte, les Pays-Bas souhaitent

une ouverture et une conclusion rapides des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, qui soit effectivement vérifiable. En mai dernier, la Conférence du désarmement à Genève s'est mise d'accord sur un programme de travail comportant l'ouverture de ces négociations. C'est pourquoi les Pays-Bas appellent tous les membres de la Conférence à entreprendre des travaux de fond, notamment à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, dès l'ouverture de sa prochaine session. Beaucoup de travail préparatoire en vue des négociations a déjà été fait. Ne perdons pas davantage de temps et mettons nous à l'œuvre.

Enfin, à notre avis, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et un traité interdisant la production de matières fissiles ne devraient pas être considérés comme des accords complètement distincts. Ils sont liés et se renforcent mutuellement. Si l'on compare le TNP à une maison, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est nécessaire pour renforcer ses fondations et le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires fait office de toit. Les Pays-Bas veulent participer à la construction de cette maison et sont prêts à coopérer avec tous les États qui souhaitent la construire avec eux.

M. Labbé (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation m'a fait savoir que je disposais de 10 minutes pour intervenir en ma qualité de représentant national et de 15 minutes pour chacune des interventions en ma qualité de représentant d'un groupe de pays. En tout cela fait donc 40 minutes. Je tiens à informer la Commission que je n'ai pas l'intention de parler pendant 40 minutes. Il s'agit d'une mesure de confiance.

Monsieur le Président, la délégation chilienne a le plaisir de vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau. Elle vous assure de sa coopération tout au long d'une session de la Première Commission qui, cette année, se déroule sous le signe de l'espoir.

Il y a un an, nous avons dit dans cette même salle que les changements politiques déjà intervenus et ceux qui s'annonçaient pouvaient créer les conditions requises pour sauver le régime de non-prolifération nucléaire et relancer le désarmement nucléaire. L'évolution politique amorcée il y a un an est devenue une réalité concrète. Les espoirs d'hier ont cédé le pas

à des événements politiques à partir desquels nous pouvons établir des lignes de conduite.

Le désarmement fait partie de l'ordre du jour multilatéral qui, de par sa nature même, exige une action résolue de la part des grands acteurs de la communauté internationale. Le désarmement nucléaire deviendra une réalité le jour où les États détenteurs d'armes nucléaires renonceront à un instrument de pouvoir dont la seule existence – comme cela a été souligné dans l'intervention faite au nom du Mouvement des non-alignés dont nous faisons partie – crée des risques inacceptables. Selon la pensée du Mouvement des non-alignés, que nous faisons nôtre, la meilleure façon d'éviter le danger de voir des armes nucléaires tomber entre les mains de terroristes est de les éliminer complètement. Le Marché commun du Sud s'est exprimé en ces mêmes termes à maintes reprises. Nous sommes également associés avec ce groupe dont nous partageons les positions.

C'est pourquoi nous constatons avec satisfaction que la politique menée par le Président Obama a suscité un élan considérable. La délégation du Chili ne tarira pas d'éloges à l'égard de la Maison Blanche et s'aligne avec ceux qui saluent l'attribution par l'Académie de Norvège du prix Nobel de la paix à un dirigeant qui, avec le Président Dimitri Medvedev, à Londres, a évoqué la vision d'un monde sans armes nucléaires. Au cours de sa campagne présidentielle, cet homme d'État a dénoncé l'état d'alerte avancée des armes nucléaires stratégiques comme un vestige de la guerre froide, promettant d'œuvrer avec le Russie d'une manière mutuelle et vérifiable pour mettre les armes nucléaires hors de cet état d'alerte avancée.

Comme Michelle Bachelet, Présidente du Chili, l'a déclaré au sujet du prix Nobel de la paix, cette récompense attribuée au Président Obama représente

« un appel à tous les acteurs politiques internationaux pour que nos espoirs se concrétisent à travers de réels progrès en matière de désarmement, de non-prolifération et de paix dans les régions de notre planète qui connaissent encore une énorme tension, tel le Moyen-Orient ».

Le message de notre délégation est identique à celui de notre Présidente. Transformons nos bonnes intentions en actes et assumons tous cette part de responsabilité qui, en vertu du principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale, incombe à chaque État, grand ou petit, en tant qu'acteur à part

entière de la communauté internationale. Comme l'énonce l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sans préjuger des responsabilités essentielles incombant aux États nucléaires et reconnues dans cet instrument, la communauté internationale dans son ensemble a également un rôle à jouer dans la réalisation du désarmement nucléaire.

Pour cette raison, notre délégation constate que, dans la très importante résolution 1887 (2009), les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé la nécessité de promouvoir l'instauration d'un monde plus sûr pour tous et de créer les conditions requises pour un monde sans armes nucléaires, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Le Chili constate également avec satisfaction que le Conseil s'est efforcé de maintenir un équilibre politique entre les différents principes, instruments et organes concernés sans pour autant renoncer à relever les défis posés au monde entier par la prolifération nucléaire et le terrorisme.

En tant que Latino-américains, nous sommes très satisfaits du travail accompli par le Costa Rica et le Mexique – des États ayant une longue tradition dans le domaine du désarmement – avec les autres membres non permanents et permanents, pour parvenir à un accord sur un instrument qui, s'il est interprété comme il se doit, constituera la feuille de route multilatérale pour les années à venir.

L'Assemblée générale, dont la compétence dans le domaine de la sécurité internationale est clairement établie à l'Article 11 de la Charte, a maintenant une possibilité, à travers les travaux de la Première Commission et de la plénière, de développer et de clarifier les résultats du sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement, suivant le principe que l'action des Nations Unies est alimentée par les synergies et la coopération entre ses principaux organes.

Ainsi, en tant que membres de l'Assemblée générale, nous devons être en mesure d'envoyer un message clair à la Conférence du désarmement selon lequel, après l'adoption du programme de travail saluée comme l'évidence d'un climat nouveau et positif dans le mécanisme du désarmement, l'abus de la règle de strict consensus appliquée dans cette instance a finalement fait échouer les efforts faits par plusieurs Présidents pour entamer des travaux de fond. N'est-il pas quelque peu ironique de constater que les

progrès substantiels accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire soient le résultat des négociations bilatérales entreprises par les États-Unis et la Fédération de Russie pour remplacer le Traité START I, et non de la principale instance de négociations en matière de désarmement?

La huitième Conférence d'examen des Parties au TNP est sans aucun doute l'événement le plus important de notre calendrier pour l'année à venir. Nous espérons qu'elle sera couronnée de succès et redonnera ainsi une légitimité politique à un instrument et à un régime essentiels pour la paix et la sécurité internationales. Les traditionnelles qualités diplomatiques de bonne foi et de pragmatisme seront primordiales pour parvenir à ce résultat. Chaque État, chaque groupe politique qui participera à ce processus devrait penser non seulement qu'il en est le maître mais que ses objectifs légitimes peuvent être atteints. Le TNP appartient à tous ses États parties. Ses dispositions consacrent les droits dont nous disposons tous. Le Chili souscrit à la théorie favorable au processus de révision en cours. Les conventions universelles de cette nature évoluent en fonction des Conférences d'examen dont le rôle est d'assurer non seulement la viabilité de l'instrument mais également sa pertinence.

Le nœud du problème réside dans la nécessité de concilier l'appui aux résultats précédents, notamment ceux réalisés par consensus en 1995 et 2000, avec les défis actuels. Ces résultats appartiennent à nous tous et pas seulement à un groupe régional, comme certains l'ont prétendu en 2005. Selon nous, il est notamment nécessaire d'examiner à nouveau les 13 mesures pratiques pour un désarmement nucléaire adoptées il y a une décennie afin d'élaborer, en fonction des réalités et besoins actuels, un ordre du jour pragmatique qui puisse objectivement être adopté.

La Conférence d'examen doit également ménager un espace important à la société civile qui, depuis des années, accompagne nos activités de façon totalement désintéressée. En citant des organisations je risquerais d'en oublier et d'être injuste mais je me dois de mentionner l'Initiative des Puissances moyennes, l'Institut mondial pour la sécurité, Nuclear Flashpoints, Acronym Institute, Maires pour la paix, le Réseau international d'ingénieurs et de scientifiques contre la prolifération et la Commission Evans-Kawaguchi, dont les efforts, conjugués à ceux de nombreux autres, nous servent d'exemple et d'incitation.

Les objectifs que nous avons définis pourront être atteints si une réelle volonté de négocier règne parmi nous. La position du Chili en faveur du multilatéralisme est bien connue et a été suivie par le Groupe des non-alignés, le Groupe de Rio, le Marché commun du Sud, l'Initiative des sept nations et la Coalition de désactivation ainsi que par la coalition qui est récemment parvenue à lancer la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions. Il s'agit d'une politique dictée par le désir de paix et inspirée par le paradigme de sécurité humaine. Les bénéficiaires de tout ce que nous faisons dans cette salle – et nous ne devrions jamais l'oublier – sont des êtres de chair et de sang, nos amis hommes et femmes, nos frères et sœurs et nos compatriotes, qui espèrent et méritent beaucoup plus et beaucoup mieux de la part des Nations Unies.

(l'orateur poursuit en anglais)

Ma délégation voudrait maintenant s'adresser à la Première Commission en sa qualité de coordonnateur du groupe de pays qui, depuis 2007, promeut le projet de résolution intitulé « Diminuer l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ». À cet égard, au nom du groupe des auteurs initiaux de ce texte, le Chili rappelle qu'une diminution de l'état de préparation opérationnelle des armes nucléaires est une mesure essentielle dans le processus du désarmement nucléaire. Elle représente une partie importante des actions menées en faveur de la réduction du rôle des armes nucléaires dans les stratégies de sécurité.

Toutefois, compte tenu des initiatives actuellement en cours dans divers pays en vue d'examiner le rôle joué par les armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité, les auteurs initiaux ont décidé de ne pas présenter le projet de résolution à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. De l'avis des auteurs initiaux les actions dont j'ai parlé sont la voie à suivre et constituent une étape préliminaire à l'appel lancé dans le projet de résolution pour de nouvelles mesures concrètes en vue de diminuer l'état de préparation opérationnel des systèmes d'armes nucléaires.

À cet égard, les auteurs initiaux interprètent la décision de ne pas soumettre le projet de résolution cette année comme une contribution à un résultat positif concernant la préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires à long terme. Cette décision démontre la volonté des auteurs de faire progresser cette question de façon constructive. Les auteurs initiaux continueront d'œuvrer à la recherche

d'une solution durable sur cette importante question et resteront vigilants pour parvenir, à la Conférence d'examen du TNP de 2010, au meilleur résultat possible en ce qui concerne la préparation opérationnelle.

Les auteurs initiaux ont l'intention de présenter un projet de résolution sur la préparation opérationnelle à la Première Commission à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et espèrent que ce projet pourra faire état de progrès concrets sur cette question.

(l'orateur reprend en espagnol)

Ma délégation souhaite s'exprimer maintenant, en sa qualité de coordonnateur des zones exemptes d'armes nucléaires, sur la deuxième Conférence des États parties aux Traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires et États signataires. Nous avons reçu notre mandat de la première Conférence, tenue au Mexique en avril 2005. Cette conférence a confirmé la nécessité d'œuvrer conjointement en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération et de jeter les bases d'une coordination et d'une coopération plus étroites entre les différentes zones, contexte dans lequel la deuxième Conférence sur les zones exemptes d'armes nucléaires doit se tenir en 2010.

Les États parties souhaitent que cette réunion ait lieu aux Nations Unies pendant une journée, le 30 avril 2010, immédiatement avant la Conférence d'examen du TNP. En un mouvement très positif en matière de désarmement depuis la Conférence de 2005, de nouvelles régions ont rejoint les rangs des régimes exempts d'armes nucléaires, à savoir l'Asie centrale et l'Afrique, cette dernière à la suite de la récente entrée en vigueur du Traité de Pelindaba. En tant que fermes partisans du multilatéralisme, les États parties aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires et États signataires estiment que, dans la conjoncture actuelle, les Nations Unies sont l'instance et le cadre les plus appropriés pour la tenue d'un événement de cette nature.

C'est un fait, il existe une relation étroite entre le désarmement, le régime de non-prolifération et l'établissement et la promotion de zones exemptes d'armes nucléaires. Ce sont des outils importants pour faire barrage à la prolifération nucléaire et pour réduire la possibilité d'utiliser l'arme nucléaire, ainsi que pour instaurer un climat de confiance propice à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. En outre, les zones exemptes d'armes nucléaires sont un

exemple de valeur ajoutée qu'apporte la dimension régionale pour faire progresser le désarmement mondial et l'établissement et la consécration de régions géographiques pour la non-prolifération nucléaire.

Cette convergence entre le désarmement, le régime de non-prolifération et l'établissement et la promotion de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires a suscité un intérêt et justifie le souhait exprimé par les pays membres de ces zones de voir la deuxième Conférence se tenir la veille de l'ouverture de la prochaine Conférence d'examen du TNP.

Ces deux réunions se renforceront l'une l'autre et nous rapprocheront de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Au nom des coordonnateurs des zones exemptes d'armes nucléaires, le Chili a établi un projet de résolution d'appui à cette conférence, dont le texte a été distribué aux délégations. Nous espérons qu'il recueillera le précieux appui de tous les États Membres des Nations Unies.

Nous remercions le Mexique pour sa généreuse intention annoncée de parrainer le projet de résolution, et nous espérons que cet exemple sera suivi par toutes les délégations présentes dans cette salle.

M. Kang Yong (Chine) (*parle en chinois*) : Lors du récent sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (voir S/PV.6191), le Président Hu Jintao a souligné que, pour instaurer un monde plus sûr pour tous, nous devrions avant tout éliminer la menace d'une guerre nucléaire. Le Président Hu a également rappelé, de façon détaillée, la position de la Chine sur le désarmement nucléaire. Premièrement, nous devons maintenir un équilibre stratégique mondial et progresser fermement dans la voie du désarmement nucléaire. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer de bonne foi leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et s'engager publiquement à ne pas chercher à posséder de façon permanente des armes nucléaires. Les pays disposant des plus grands arsenaux nucléaires doivent continuer à donner l'exemple en procédant à des réductions drastiques dans ce domaine.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires devrait entrer en vigueur le plus rapidement possible, et des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles devraient commencer le plus rapidement possible. Lorsque les conditions seront réunies, d'autres États dotés d'armes nucléaires devront également s'associer aux négociations

multilatérales sur le désarmement nucléaire. Pour atteindre l'objectif final du désarmement nucléaire complet, la communauté internationale devrait, en temps opportun, mettre au point un plan d'action à long terme comprenant, notamment, la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

Deuxièmement, nous devons abandonner la politique de dissuasion nucléaire fondée sur l'utilisation en premier d'armes nucléaires et prendre des mesures crédibles pour réduire la menace posée par ces armes en général. Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager sans équivoque à ne pas avoir recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés de telles armes ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires. Ils devraient conclure un instrument international juridiquement contraignant à cet égard. Dans l'intervalle, les États dotés d'armes nucléaires devraient négocier et conclure un traité sur le non-recours en premier aux armes nucléaires les uns contre les autres.

Le désarmement nucléaire international bénéficie, actuellement, d'un climat favorable sans précédent. L'interdiction complète, la destruction totale des armes nucléaires et l'instauration d'un monde sans armes nucléaires sont devenues des objectifs largement approuvés. Différentes initiatives en vue du désarmement nucléaire ont été proposées. Des négociations sur un nouvel accord bilatéral de désarmement nucléaire entre les États-Unis et la Fédération de Russie sont en cours. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la Conférence du désarmement a adopté un programme de travail. Nous nous félicitons de ces avancées.

Nous espérons que la communauté internationale sera en mesure d'utiliser pleinement les occasions actuelles, qu'elle forgera un nouveau concept de sécurité caractérisé par la confiance et l'intérêt mutuels, l'égalité et la coordination, qu'elle adhèrera au multilatéralisme et instaurera un climat de sécurité internationale favorable au désarmement nucléaire. Il est impératif de consolider et de renforcer l'élan difficilement obtenu en matière de désarmement nucléaire en activant le processus du désarmement nucléaire et en réduisant substantiellement la menace posée par les armes nucléaires. Il est également important de maintenir l'équilibre stratégique et la stabilité au niveau mondial afin de renforcer la

confiance mutuelle entre les pays et de créer les conditions nécessaires au désarmement nucléaire.

La huitième Conférence d'examen des Parties revêt une grande importance. Tous les États parties doivent saisir cette occasion pour réunir le consensus et œuvrer ensemble pour permettre à la Conférence de parvenir à des résultats substantiels afin de donner un nouvel élan au désarmement nucléaire international.

La Chine a constamment appuyé l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires et a fait des efforts incessants dans ce sens. Mon pays est fermement attaché à une stratégie nucléaire de légitime défense. Nous avons adhéré à la politique de non utilisation en premier des armes nucléaires quelles que soient les circonstances et s'est engagée sans équivoque à s'abstenir de tout recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires ou les zones exemptes d'armes nucléaires.

La Chine ne participe en aucune manière à la course aux armes nucléaires et a maintenu ses capacités nucléaires au niveau minimal requis pour sa sécurité nationale. La Chine continuera à œuvrer avec la communauté internationale pour faire avancer le processus de désarmement nucléaire apportera sa pleine contribution à la rapide réalisation de l'objectif de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires en vue de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.31.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite du nouvel intérêt mondial porté à l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. La détermination récemment démontrée par les dirigeants, notamment par le biais du sommet du Conseil de sécurité et de sa résolution 1887 (2009), a donné un élan plus que nécessaire à la veille de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Conférence d'examen arrive à un moment crucial de nos efforts pour soutenir les travaux sur tous les piliers du Traité, notamment les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire.

La Nouvelle-Zélande se félicite du rappel, dans la résolution 1887 (2009), de l'article VI du TNP, de

l'obligation de poursuivre des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaires. Selon nous, ces mesures ne portent pas seulement sur le nombre, bien que des réductions quantitatives soient un élément important, mais sur des initiatives concrètes et transparentes en vue de réduire collectivement le rôle des armes dans les stratégies de sécurité nationale.

L'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires est un élément important de la doctrine nucléaire. Comme les représentants l'auront appris, notamment par les interventions des Ambassadeurs Streuli et Labbé faites cet après-midi, le groupe de levée d'état d'alerte dont la Nouvelle-Zélande fait partie, a décidé de ne pas présenter cette année son projet de résolution sur l'état de préparation opérationnel. Cette décision n'a pas été prise à la légère. Elle traduit notre sentiment qu'il existe actuellement un élan très positif et une volonté réelle de nombreux États d'étudier des mesures concrètes pour concrétiser la vision de Prague. La décision de notre groupe a pour but de permettre aux différents processus d'examen en cours de parvenir à un résultat positif. Néanmoins, nous restons fermement déterminés à promouvoir la réduction de l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, et nous œuvrerons pour un résultat satisfaisant sur cette question tant à la Conférence d'examen du TNP qu'à la Première Commission l'année prochaine.

La Nouvelle-Zélande est fière d'être associée aux projets de résolution présentés par la Coalition pour un nouvel ordre du jour du désarmement nucléaire, et par l'Australie et le Mexique sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité tient une place essentielle dans le cadre multilatéral actuel du désarmement et de la non-prolifération nucléaires en contribuant aux efforts pour l'instauration de la sécurité mondiale. Son entrée en vigueur serait un pas important vers un monde sans armes nucléaires, et nous nous félicitons des propos confiants exprimés hier par le Haut Représentant Sergio Duarte selon lesquels l'entrée en vigueur de cet instrument pourrait ne pas être éloignée. À cet égard, nous constatons avec satisfaction l'engagement des États-Unis et les expressions récentes d'appui à la ratification par la Chine et l'Indonésie.

Le début des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armements est un autre élément essentiel du processus de désarmement nucléaire. Ces négociations doivent commencer sérieusement au début de l'année

prochaine, et nous appelons tous les pays à faire preuve de la souplesse requise pour permettre leur ouverture. La Nouvelle-Zélande a le plaisir de parrainer le projet de résolution A/C.1/64/L.1 sur un traité interdisant la production de matières fissiles, présenté par le Canada à la Première Commission. Nous demandons instamment à tous les États d'appuyer un texte solide sur cette question.

Je saisis cette occasion pour présenter notre projet de résolution intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires » (A/C.1/64/L.31) parrainé conjointement par le Brésil et la Nouvelle-Zélande. La résolution a été adoptée à une majorité écrasante au cours des précédentes sessions et nous espérons un résultat encore plus large cette année.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, au début de cette année, du Traité de Pelindaba et constatons que les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud et les zones adjacentes sont désormais mis en œuvre. Les zones exemptes d'armes nucléaires sont une preuve évidente de la ferme volonté collective qui existe au niveau régional de débarrasser le monde des armes nucléaires. À cet égard, il est évident que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent dans une grande mesure à la réalisation des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous souhaitons que nouveaux progrès soient effectués pour permettre la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions, notamment au Moyen-Orient.

La Nouvelle-Zélande, ferme défenseur de ces zones, salue l'initiative du Chili d'organiser la deuxième Conférence des États parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires, qui doit se tenir le 30 avril 2010, immédiatement avant la Conférence d'examen du TNP. Cet exercice permettra d'étudier les moyens de renforcer la communication et la collaboration au sein des zones et entre celles-ci. La Nouvelle-Zélande est heureuse d'appuyer le projet de résolution du Chili (A/C.1/64/L.46) relatif à cette importante réunion, qui, nous l'espérons, fera également avancer les objectifs de la Conférence d'examen du TNP.

Au titre du TNP, les États dotés d'armes nucléaires et ceux non dotés de ces armes ont des rôles complémentaires à jouer pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. La Nouvelle-Zélande prend cette obligation très au sérieux et continue de lutter

activement contre les risques de prolifération nucléaire dans certains contextes. Nous participons pleinement à l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Ainsi, nous avons accueilli une réunion de l'Initiative à Auckland l'année dernière. Nous participons également activement à l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire. Nous organiserons une table ronde de l'Initiative globale au niveau national, le mois prochain en Nouvelle-Zélande. Et nous coopérons depuis longtemps avec le Partenariat mondial du Groupe des Huit. Toutes ces initiatives viennent compléter le régime de base du Traité.

J'ai déjà parlé la semaine dernière, au cours du débat général (voir A/C.1/64/PV.4), de l'inébranlable engagement de la Nouvelle-Zélande à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), démontré tout récemment par notre présidence de la Conférence générale tenue cette année. Comme le Directeur général de l'AIEA l'a souligné dans son intervention au récent sommet du Conseil de sécurité (voir S/PV.6191), nous continuons de constater avec préoccupation que l'autorité de vérification de l'Agence est soit inexistante, soit inadaptée dans plus de 90 pays. Cette situation inquiétante doit être redressée.

Ainsi que de nombreux représentants l'ont dit cette semaine et au cours des mois précédents, le climat actuel va dans le sens du désarmement nucléaire. Il nous incombe à tous, États dotés d'armes nucléaires ou non dotés de ces armes, de saisir cette occasion et de la concrétiser.

M^{me} Ancidey (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Aux yeux de ma délégation, la question des armes nucléaires est de la plus haute importance. C'est pourquoi elle s'aligne sur l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Depuis l'apparition des armes nucléaires, le monde a vécu sous la menace latente d'une attaque nucléaire. Nombreux tentent d'orienter l'attention publique internationale vers des questions qui, de par leur nature même, peuvent être considérées comme secondaires étant donné qu'elles ne mettent pas fin à la menace représentée par ces armes nucléaires et leur perfectionnement.

La portée et la capacité destructrice d'une arme nucléaire sont incommensurables. Les tragédies d'Hiroshima et de Nagasaki ont démontré la puissance de Little Boy et de Fat Man. Aujourd'hui, 64 ans après

ces attaques et compte tenu du perfectionnement des technologies nucléaires et des capacités des Puissances nucléaires, les effets potentiels de l'emploi de ces armes sont inimaginables. Sans aucun doute, l'existence même des armes nucléaires constitue une grave menace pour l'humanité. Ceux d'entre nous qui appellent à une paix concrète continuent d'espérer un désarmement général et complet.

Notre monde connaît de nouvelles menaces et défis, entre autres le perfectionnement et la modernisation rapides des armes nucléaires. L'acquisition possible de ces armes par des groupes terroristes est liée à leur existence même, et la pleine responsabilité d'empêcher leur détournement incombe aux États nucléaires. De même, les États nucléaires doivent assurer qu'ils n'utiliseront pas ces armes contre les pays qui se sont engagés à ne pas mettre au point cette technologie. Néanmoins, la seule véritable garantie, souhaitée par toute l'humanité, consiste à procéder à la destruction complète de ces armes.

C'est pourquoi il appartient aux pays possesseurs d'armes nucléaires de prendre des mesures pour réduire et éliminer leurs arsenaux nucléaires, conformément à la lettre et à l'esprit du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), afin de garantir un monde sans armes nucléaires.

Cet esprit a prévalu à la cinquième Conférence d'examen des Parties au TNP, au cours de laquelle la prorogation indéfinie du Traité a été approuvée dans l'espoir que les États parties œuvreraient ensemble pour progresser dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Ce sentiment s'est trouvé conforté après la sixième Conférence, au cours de laquelle un accord est intervenu sur la mise en œuvre des 13 mesures pratiques. Malheureusement, ces objectifs ont été contrecarrés par l'absence de volonté politique de certaines Puissances nucléaires qui n'ont pas honoré leurs engagements internationaux.

Ma délégation se déclare de nouveau satisfaite de l'adoption du programme de travail de la Conférence du désarmement après 12 ans de paralysie et de stagnation de cet organe en raison des positions maintenues par certains pays opposés à l'esprit de dialogue et de coopération qui devrait guider les relations internationales entre les États souverains. Nous tenons également à souligner les négociations en cours entre les deux grandes Puissances nucléaires, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, à

l'effet de réduire leurs arsenaux nucléaires. Nous espérons que les accords réalisés seront irréversibles, transparents et vérifiables.

Le Conseil de sécurité s'est récemment penché sur la question du désarmement nucléaire. Cependant, il a adopté la résolution 1887 (2009) qui est presque exclusivement axée sur la non-prolifération. Comme le Venezuela l'a dit au cours du débat général de la Commission (voir A/C.1/64/PV.2), nous sommes préoccupés par le fait que le Conseil de sécurité interfère dans le processus de prise de décision de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les malheurs causés par l'invasion de l'Iraq par l'un des membres du Conseil de sécurité restent ancrés dans toutes les mémoires. Selon ma délégation, le sommet aurait pu parvenir à un résultat plus crédible, mieux équilibré et tourné vers l'objectif de l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Cependant, nous savons tous comment les choses ont évolué.

Aux yeux de ma délégation ces négociations sont un petit pas vers le désarmement nucléaire général et complet. Elles ne représentent en aucune façon le seul engagement nécessaire dans l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La Conférence d'examen du TNP prévue en 2010 doit se dérouler dans l'esprit de parvenir à des objectifs concrets sur les trois piliers du Traité. Nous désapprouvons les pratiques indésirables en cours qui sapent les principes de l'égalité juridique des États et établissent une distinction en imposant à certains le respect des obligations au titre des accords internationaux alors que d'autres en sont exemptés.

Le Venezuela réaffirme le droit inaliénable des États à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, notamment quand il s'agit de pays en développement qui doivent diversifier leurs sources énergétiques et assurer leur indépendance technologique.

Pour la République bolivarienne du Venezuela, les priorités énoncées dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/S-10/4) restent toujours valables, compte tenu du fait que la modernisation des armes nucléaires s'est poursuivie à un rythme accéléré et effrayant.

Selon nous, l'octroi de garanties négatives de sécurité aux pays non dotés d'armes nucléaires est une autre mesure importante. La menace latente d'utiliser

des armes nucléaires contre des pays non dotés de ces armes est toujours très réelle.

Le Venezuela reconnaît également que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un élément essentiel du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération. C'est pourquoi nous espérons que les efforts menés pour sa pleine mise en œuvre seront concrétisés par tous les États visés à l'Annexe 2.

Nous tenons à souligner une fois encore le travail remarquable accompli par les zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États. Nous renouvelons notre appui au Traité de Tlatelolco dont nous sommes partie, au Traité de Rarotonga, au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale récemment entré en vigueur et au Traité de Pelindaba en Afrique.

Le Venezuela se félicite de la convocation de la deuxième Conférence des États parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires, qui doit se tenir à New York l'année prochaine. Il s'agit là d'une autre initiative de la communauté des États non dotés d'armes nucléaires en direction du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous renouvelons notre appui à la proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient le plus rapidement possible, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son plein engagement à la promotion d'un monde plus sûr et plus pacifique et déclare sans ambiguïté que le respect des principes du droit international et de ceux consacrés dans la Charte des Nations Unies est la voie appropriée à suivre à cet égard.

M. Quinones Sanchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine appuie sans réserve l'intervention faite sur cette question par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Malgré la fin de la guerre froide tant acclamée, il existe actuellement plus de 23 500 armes nucléaires dans le monde dont 8 392 sont prêtes à être déployées immédiatement. L'existence même d'armes nucléaires et les doctrines qui préconisent la possession et l'emploi de telles armes constituent une grave menace

à la paix et à la sécurité internationales. Le seul fait de détenir des armes nucléaires incite à leur prolifération irresponsable. Le désarmement nucléaire est et doit demeurer la plus haute priorité dans le domaine du désarmement.

Au total mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires et des appels de plus en plus nombreux de la communauté internationale pour l'élimination des armes de destruction massive, certains États possesseurs d'armes nucléaires refusent de renoncer à l'emploi de ces armes en vertu de leurs doctrines de sécurité fondées sur la prétendue dissuasion nucléaire et poursuivent leurs programmes de modernisation.

Pour Cuba, l'emploi d'armes nucléaires est un acte illégal et complètement immoral et aucune circonstance ou doctrine de sécurité ne peut le justifier. L'utilisation de ces armes constituerait une violation flagrante des normes internationales relatives à la prévention de génocide.

C'est pourquoi il est inquiétant de constater que les États dotés d'armes nucléaires ne sont pas tous prêts à réaffirmer leur engagement sans équivoque, pris par consensus à la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires conformément aux dispositions de l'article VI du TNP. Les pays dotés d'armes nucléaires doivent honorer leurs obligations de mener de bonne foi des négociations pour progresser dans la voie du désarmement nucléaire et signer un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Cuba souligne de nouveau la nécessité d'honorer strictement les engagements qui ont déjà été pris, notamment les 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Nous espérons que les interventions faites dans le cadre du sommet de haut niveau du Conseil de sécurité sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, tenu le 24 septembre, n'auront pas une portée limitée mais marqueront le début d'efforts concrets pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire. Une convention interdisant la mise au point, la production, le déploiement, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace d'armes nucléaires doit être adopté sans plus de retard. Il convient d'établir un calendrier précis pour la destruction des arsenaux nucléaires et garantir à cet

effet un processus transparent, irréversible et vérifiable.

Il est regrettable que la résolution 1887 (2009), adoptée au sommet du Conseil de sécurité, ne traite presque exclusivement que des questions de non-prolifération et passe sous silence les mesures concrètes à prendre pour le désarmement nucléaire. De même, nous appelons de nouveau l'attention sur l'interférence du Conseil de sécurité dans des fonctions incombant à d'autres organes du système des Nations Unies et aux instruments relatifs au désarmement et à la maîtrise des armements déjà en vigueur. Nous soulignons que l'Agence internationale de l'énergie atomique est la seule autorité mandatée pour vérifier le respect des obligations prises par les États Membres à travers leurs accords de garanties respectifs.

Cuba rejette l'attitude sélective et le double langage que certains pays cherchent à imposer lors de l'examen des questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements en les liant à la menace du terrorisme. Les tenants de cette attitude préconisent des mesures à prendre contre la prolifération horizontale au détriment de préoccupations relatives à la prolifération verticale. C'est ignorer le fait qu'une interdiction complète des armes nucléaires est le seul moyen d'éviter que ces armes tombent entre les mains de terroristes. Les questions liées au désarmement et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne peuvent continuer à être reléguées à l'arrière-plan alors que la non-prolifération horizontale reste au centre de l'attention.

Les États parties au TNP disposent du droit inaliénable à la recherche, à la production et à l'emploi des technologies nucléaires à des fins pacifiques et sans discrimination. Les pays les moins développés ont le droit de participer pleinement, sur une base légale et équitable et sans obstacle ou discrimination, au transfert d'équipement, de matériel et d'informations scientifique et techniques dans le domaine nucléaire à des fins pacifiques.

Outre qu'elle est un État membre du TNP, Cuba appuie fermement les résolutions de l'Assemblée générale préconisant l'élimination totale des armes nucléaires, telles la résolution 63/46 sur le désarmement nucléaire et la résolution 63/75 sur la Convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Il a d'ailleurs parrainé ces textes. En tant que membre de la Conférence du désarmement, Cuba appuie également l'ouverture rapide de négociations

sur un programme échelonné de désarmement nucléaire conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous avons d'ailleurs parrainé les initiatives concrètes prises à cet égard par le Groupe des 21. Cette position en faveur du désarmement nucléaire s'étend à notre participation la Commission du désarmement au sein de laquelle, avec d'autres pays membres du Mouvement des non-alignés, Cuba a proposé plusieurs recommandations pour le désarmement nucléaire.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure positive et importante pour parvenir à l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au niveau mondial. À cet égard, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent de manière inconditionnelle auprès de tous les États de ces zones à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de ces armes.

Cuba appuie la tenue, l'année prochaine, de la deuxième Conférence des États parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et États signataires, qui contribuera aux efforts de désarmement nucléaire au niveau mondial.

Les ressources considérables consacrées aujourd'hui au maintien des armes nucléaires et à leurs infrastructures techniques pourraient être utilisées dans des programmes de développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agirait là d'une contribution importante à la paix et à la sécurité. Cuba réaffirme son ferme attachement à un monde sans armes nucléaires et sa détermination à œuvrer pour que cette aspiration devienne une réalité concrète pour toute l'humanité.

M. Tan (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada poursuit ses efforts pour créer un monde qui sera un jour exempt d'armes nucléaires. Cependant, nous ne nourrissons aucune illusion sur les moyens d'atteindre cet objectif. Il nous faudra persévérer dans nos efforts afin de forger un consensus même lorsque les différences semblent inconciliables et de décourager les ambitions des États qui cherchent à se doter d'armes nucléaires. Il nous faudra également inciter les États qui possèdent des armes atomiques à s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement et à mettre en place des institutions et un cadre réglementaire qui garantissent la sécurité de tous. Mais, par-dessus tout, il nous faudra un courage et une volonté politique indéfectibles.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) occupe une place centrale dans cette

entreprise. Il constitue l'instrument pour la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement le plus rassembleur de l'histoire. L'année 2010 verra se tenir la première Conférence d'examen du Traité depuis l'échec de 2005. Le Canada est encouragé par l'élan général vers l'adoption d'un document qui rallie un vaste consensus et qui promet le succès de la Conférence en 2010.

Le Canada a défendu activement le renforcement des processus institutionnels du TNP. À cet égard, le Gouvernement du Canada a présenté un document de travail intitulé « Renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ». Cette proposition comporte trois volets : l'organisation de réunions annuelles plus ciblées au cours desquelles les pays discuteraient d'une question en particulier relevant du Traité et prendraient des décisions à ce sujet, la création d'un bureau permanent habilité à organiser des sessions extraordinaires pour prendre des décisions à l'égard d'événements représentant une menace pour l'intégrité et la viabilité du TNP, et la formation d'une unité d'appui à l'application du TNP dans les locaux du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. Je suis convaincu que ces trois propositions sans coûts supplémentaires nous permettraient de remplir le mandat du TNP. Il me tarde d'en discuter avec les membres de la Première Commission.

Le régime international de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement a remporté des succès importants ces dernières années. Premièrement, je rappellerai la vision audacieuse exposée par le Président Obama des États-Unis dans son discours à Prague le 5 avril 2009, et préconisant un monde exempt d'armes nucléaires. Une autre étape importante en ce sens pour le Canada est l'amorce de pourparlers entre les États-Unis et la Russie en vue d'un nouveau traité sur la réduction des armes stratégiques.

Le Premier Ministre britannique Brown s'est également engagé à travailler pour un monde exempt de toute arme nucléaire, et le Président français Sarkozy, au nom de l'Union européenne, a présenté un plan intégré de désarmement nucléaire à la fin de l'année dernière. Le ministre russe des affaires étrangères Lavrov a évoqué ces questions avec éloquence à la Conférence sur le désarmement en 2008, de concert avec la délégation chinoise qui a également exprimé son engagement pour un monde sans armes nucléaires. Le Canada accorde une importance

particulière à la coordination et à la coopération entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour contribuer à la progression du programme de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement. Le Canada fait également remarquer les efforts assidus de l'Australie et du Japon pour mettre sur pied la Commission internationale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Les progrès effectués à l'égard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) sont étroitement liés à ces différentes promesses. Je souhaiterais profiter de cette occasion pour féliciter le Mozambique, le Malawi, le Liban, le Libéria ainsi que Saint-Vincent-et-les-Grenadines pour leur récente ratification qui porte à 150 le nombre d'États engagés à bannir les essais nucléaires pour toujours de leur territoire. Je souhaite également féliciter la Trinité-et-Tobago pour la récente signature du Traité. Les dernières signatures obtenues pour permettre au TICEN d'entrer en vigueur doivent être considérées comme une étape clé pour le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il est cependant parfois difficile de demeurer optimiste. Dans certaines régions, l'élan perçu dans les instances multilatérales et dans les traités internationaux a faibli. L'Iran continue de ne pas respecter ses obligations internationales en refusant de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Canada appuie les efforts afin de trouver une solution négociée qui pourrait aussi inclure un engagement réversible par le Conseil de sécurité de l'ONU, aussi longtemps que l'Iran ne respectera pas ses obligations internationales.

Au mois de mai dernier, la Corée du Nord a effectué son deuxième essai nucléaire au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de la norme adoptée par tous les pays signataires du TICE contre de futurs essais nucléaires. Le Canada s'est joint au monde entier pour dénoncer ces essais et le Premier Ministre Stephen Harper a condamné le programme d'armement nucléaire de la Corée du Nord qu'il a qualifié de « grave menace à la sécurité internationale ». Le Canada souhaite ardemment voir la Corée renouveler son adhésion au TNP, se conformer en tous points à son accord de garanties nucléaires conclu avec l'AIEA et participer de nouveau aux pourparlers à six.

En outre, une grande partie de nos activités de diplomatie internationale en matière de désarmement

est au point mort depuis plusieurs années. Bien que nous ayons entrevu quelques progrès du côté de la Conférence du désarmement cette année, les efforts pour mettre en œuvre le programme de travail de 2009 et pour lancer les négociations en vue de la préparation d'un traité interdisant la production de matières fissiles – grande priorité du Canada à la Conférence – ont été infructueux jusqu'à présent. Nous espérons sincèrement que les pays de la Conférence du désarmement parviendront à un accord commun sur le programme de travail en mai, cette année, et entameront des travaux préparatoires à un traité interdisant la production de matières fissiles.

(l'orateur poursuit en français)

Ces dernières années, les pays du Groupe des Huit (G-8) ont souvent discuté des questions de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement et les documents du Sommet du G-8 témoignent de ces préoccupations. Le Canada saura tirer parti de sa présidence du G-8 en 2010 pour faire avancer les enjeux liés à la non-prolifération, à la maîtrise des armements et au désarmement, y compris la Conférence d'examen du TNP prévue cette année. De plus, le Canada s'efforcera d'obtenir des résultats concrets au Sommet sur la sécurité nucléaire qui aura lieu à Washington en avril prochain.

La voie menant à un monde sans armes nucléaires sera longue et ardue. Elle exigera une volonté politique à long terme, des étapes coordonnées et des vérifications efficaces. Le Canada reste convaincu que l'élimination des armes nucléaires, de manière à favoriser la stabilité internationale et à respecter le principe de sécurité non diminuée pour tous, demeure un but auquel nous devrions tous aspirer.

M. Im Han-Taek (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici en un moment où des espoirs de progrès se font jour pour mettre fin à une longue décennie d'assoupissement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Je suis heureux de constater qu'une majorité de délégations au sein de la Commission ont exprimé des vues positives sur la situation actuelle et se sont engagés à œuvrer de concert pour accomplir les énormes tâches qui nous attendent.

Ma délégation se félicite des différentes initiatives qui ont récemment permis de relancer les débats sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Il en est ainsi de la proposition en cinq points pour un désarmement

nucléaire présentée par le Secrétaire général Ban Ki-moon, de la vision d'un monde sans armes nucléaires avancée par le Président Obama, du sommet historique du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (voir S/PV.6191) et de l'adoption de sa résolution 1887 (2009). Ces efforts ont contribué à stimuler la volonté de la communauté internationale de traiter des tâches de désarmement et de non-prolifération qui nous attendent. Nous apprécions que le désarmement et la non-prolifération soient considérés de nouveau comme des questions prioritaires dans l'ordre du jour mondial.

Pour la République de Corée, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Selon nous, il convient de renforcer le rôle central du TNP tout en maintenant un équilibre délicat entre les trois piliers sur lesquels se fonde le Traité. À cet égard, la Conférence d'examen de 2010 nous offrira une précieuse occasion de surmonter les défis actuels et de renforcer le régime du TNP. Le fait que la récente session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen, tenue en mai, se soit mise d'accord sur un ordre du jour substantiel et un calendrier nous a permis de jeter les fondements du succès de la Conférence d'examen.

À cette fin, ma délégation voudrait souligner que nous avons la responsabilité partagée de maintenir l'élan jusqu'à la prochaine Conférence d'examen de même que d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Ma délégation réaffirme sa conviction qu'il faut œuvrer pour parvenir à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de jouer leur rôle et aux États non dotés de ces armes de respecter leur engagement en matière de non-prolifération nucléaire.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une tâche urgente qui nécessite une attitude ferme de notre part. La République de Corée demande aux États qui n'ont pas encore ratifié le Traité, notamment les neuf États visés à l'Annexe 2, de le faire sans plus tarder. Elle prie tous les États dotés d'armes nucléaires de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur de cet instrument.

L'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles ne saurait être davantage retardée, et ce pour servir la cause non seulement de la non-prolifération nucléaire

mais également du désarmement nucléaire. Cette année, grâce au climat positif constaté dans le domaine du désarmement, la Conférence du désarmement s'est mise d'accord sur un programme de travail (voir CD/1864). Toutefois, il est décevant que la Conférence n'ait pas pu entreprendre ses travaux de fond cette année. Nous demandons à tous les membres de la Conférence du désarmement de coopérer pour que, dès le début de l'année prochaine, des travaux de fond puissent être entamés sur un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles. La République de Corée s'efforcera dans toute la mesure du possible de faire avancer le processus dans la Conférence du désarmement.

Étant donné que le renouveau nucléaire devient une tendance irréversible, la communauté internationale doit trouver les moyens de s'attaquer aux risques induits par cette tendance et renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Compte tenu de la menace du terrorisme nucléaire, qui a été qualifiée d'imminente et d'extrême contre la sécurité mondiale, la République de Corée se joint à l'action menée pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires à travers la coopération internationale. De plus, nous espérons que le sommet sur la sécurité nucléaire qui doit se tenir en avril prochain sera l'occasion de mobiliser la volonté des dirigeants mondiaux pour faire face aux menaces du terrorisme nucléaire et de la prolifération des produits nucléaires.

Le règlement pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée reste essentiel pour garantir la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est, ainsi que pour préserver l'intégrité du régime mondial de non-prolifération. Le développement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée ne doit pas être toléré et ne le sera pas. À cet égard, la République de Corée apprécie la réaction unifiée et énergique de la communauté internationale au deuxième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, le 25 mai dernier, qui s'est traduite par l'adoption et la mise en œuvre de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité.

La République de Corée et les pays intéressés partagent l'objectif commun de parvenir à la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée. Nous restons fermement convaincus que la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée doit être réglée de manière pacifique à travers les pourparlers des six

parties. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de revenir à la table des pourparlers à Six et de faire preuve de sincérité en matière de dénucléarisation. La République populaire démocratique de Corée doit abandonner toutes ses armes nucléaires et tous ses programmes nucléaires en cours conformément à la Déclaration commune du 19 septembre 2005.

Dans sa déclaration devant l'Assemblée générale (voir A/64/PV.3), le Président Lee Myung-bak a renouvelé sa proposition d'un grand compromis, affirmant que le démantèlement par la Corée du Nord des composantes essentielles de son programme relatif aux armes nucléaires bénéficierait des garanties de sécurité et de l'aide internationale. Cette proposition témoigne de notre volonté de régler la question nucléaire nord-coréenne. La République de Corée continuera d'examiner les détails du grand compromis avec les pays intéressés.

Enfin, nous espérons que la Conférence d'examen du TNP en 2010 représentera un jalon dans nos efforts communs. À cette fin, nous devons étudier tous les moyens utiles pour adopter des mesures réalistes et concrètes. Il est grand temps que nous saisissons cette occasion pour progresser grâce au nouveau climat actuel. Ma délégation insiste une fois encore sur notre responsabilité partagée et sur la nécessité de faire preuve de souplesse pour assurer le succès de la prochaine Conférence d'examen.

M^{me} Mourabit (Maroc) : Ma délégation est heureuse de participer à ce débat thématique très important sur le désarmement nucléaire et se réjouit de partager avec les membres de la Commission ses idées sur ce sujet crucial qui, nous espérons, connaîtra une évolution positive dans les mois à venir.

Au tout commencement de son intervention, ma délégation souhaiterait souligner que l'objectif de l'élimination des armes nucléaires et lié au renforcement de la stabilité et de la sécurité internationales. La réalisation de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires doit constituer la toile de fond des efforts collectifs. C'est bien vers le but ultime du désarmement nucléaire que les progrès doivent s'orienter.

Le risque du terrorisme nucléaire rend vulnérables les installations nucléaires et, par conséquent, la vie des populations des pays sur les territoires desquels elles sont situées. Ces facteurs doivent nous interpeller tous. Le prochain sommet sur

la sécurité nucléaire, prévu en 2010, s'apprête, d'ailleurs, à explorer les moyens de protéger la vulnérabilité des installations et sites sensibles manipulant des matières nucléaires.

Il est clair que l'évolution des politiques des Puissances nucléaires en faveur de la réduction de leurs arsenaux nucléaires, telle que relevée dans les déclarations, cette année, des dirigeants des États-Unis d'Amérique, de la Russie, du Royaume-Uni et de la France, vont ouvrir de nouvelles perspectives et traduit un intérêt nouveau pour les questions du désarmement nucléaire et de la non-prolifération dont le Traité d'interdiction sur les armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire.

Ces développements pourraient constituer le premier pas dans la voie d'un désarmement général complet. Dans l'attente de cet objectif, les négociations en cours entre les États-Unis et la Russie en vue de remplacer l'accord START restent déterminantes dans la mesure où elles marqueront un nouvel élan dans le domaine du désarmement nucléaire et permettront un retour en force du désarmement nucléaire dans l'agenda international.

Cette volonté exprimée par les pays nucléaires a généré un grand intérêt. Mon pays, qui s'en félicite, souhaite que ce pas bilatéral et les déclarations unilatérales cèdent le pas au retour renforcé du multilatéralisme et paveront la voie à la tenue très prochaine d'une conférence internationale pour l'identification des moyens visant l'élimination complète et définitive des armes nucléaires.

Nous constatons avec regret que le désarmement nucléaire a mis trop de temps pour se concrétiser en dépit de l'existence des mécanismes multilatéraux créés pour cette finalité. Le retard pris nous a certes valu le prix élevé de voir s'accroître les activités de prolifération et favoriser les risques du terrorisme nucléaire dont, aujourd'hui, nous sommes fort conscients.

Alors que nous sommes au seuil de la Conférence d'examen du TNP de 2010, ma délégation formule l'espoir que celle-ci saura préserver les acquis de 2000 et identifier les moyens d'un plan d'action permettant la mise en œuvre intégrale des objectifs de non-prolifération et du désarmement nucléaires. À cet égard, ma délégation ne saurait, ici, omettre de rappeler l'engagement historique pris, de manière non équivoque, lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, engagement ayant abouti à l'adoption par

consensus des 13 mesures concrètes en vue de la mise en œuvre de l'article VI du TNP, devant mener au désarmement général et complet.

L'article VI du TNP demande aux États parties de « poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire ». Cette obligation fondamentale du Traité a été renforcée par le Document final de 2000 qui a entériné l'engagement sans équivoque des États parties au TNP de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires.

C'est bien cette obligation qui donne l'équilibre à l'asymétrie sur laquelle a été fondé le TNP. En aucun cas le TNP ne doit être interprété comme un droit exclusif aux pays nucléaires de continuer à posséder l'arme nucléaire. Il doit, au contraire, être perçu comme un contrat reposant sur un équilibre savamment dosé des droits et obligations des uns et des autres. Sans cet équilibre, la crédibilité du TNP s'en trouverait érodée.

Le Royaume du Maroc, qui a toujours œuvré pour le respect des principes du droit international dans le domaine du désarmement, estime que l'idéal universel du désarmement passe par le retour au multilatéralisme et au renforcement du dispositif juridique des Nations Unies en la matière. Mon pays, qui a signé et ratifié l'ensemble des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, y compris le TNP, reste engagé et œuvre en faveur d'un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable. À cet égard, ma délégation voudrait souligner que l'objectif du désarmement nucléaire ne peut être atteint sans le respect d'un certain nombre de fondamentaux que j'aimerais, ici, citer comme suit.

Premièrement, la réaffirmation de l'existence du lien inextricable entre l'objectif du désarmement et celui de la non-prolifération nucléaire. Cela signifie que la réduction tangible et progressive des arsenaux nucléaires, jusqu'à leur destruction complète et totale, détournera l'intérêt des pays non dotés d'armes nucléaires d'en rechercher l'acquisition et favorisera le renforcement de la confiance ainsi que les objectifs de la transparence.

Deuxièmement, éviter au TNP, pierre angulaire du régime de non-prolifération et du désarmement, l'effritement en lui assurant l'universalité. Celle-ci constitue une responsabilité partagée mais qui doit, en premier lieu, revenir aux pays dotés d'armes nucléaires

favorables au renforcement de cet instrument afin de persuader les pays qui en sont en dehors d'y adhérer.

Troisièmement, établir un programme de destruction des armes nucléaires assorti d'un échéancier et, à cette fin, créer un organe subsidiaire pour le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement.

Quatrièmement, promouvoir la coopération étroite avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et œuvrer pour l'adhésion universelle de tous les États à son régime de garanties. À cet égard, il est impératif qu'Israël soumette ses installations aux garanties de l'AIEA. Nous voudrions souligner, ici, l'importance de l'adoption par l'AIEA de la résolution GC(53)/RES/16 sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient et la résolution GC(53)RES/17 sur les capacités nucléaires d'Israël.

Cinquièmement, garantir l'accès libre de tous les États à l'énergie nucléaire pour des utilisations à des fins pacifiques. Sur ce point, il est nécessaire de souligner que le nucléaire permet aux États de se libérer de la dépendance énergétique et demeure par conséquent une convoitise légitime des pays qui aspirent au développement économique et social.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires (TICEN) sera une contribution précieuse et indispensable au renforcement du régime de non-prolifération et du désarmement nucléaire. L'importance de ce traité a été énoncée dans le préambule même du TNP. C'est pourquoi nous exhortons les neuf pays de l'Annexe II à le ratifier dans les meilleurs délais. Ce traité, une fois entré en vigueur, empêchera la conduite de nouveaux essais nucléaires visant le perfectionnement ou la création de nouvelles armes nucléaires et contribuera au parachèvement de son réseau de vérification ainsi qu'à optimiser l'efficacité du Système de surveillance international, opéré par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En outre, ma délégation voit dans l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles en vue de la conclusion d'un instrument qui soit juridiquement contraignant et vérifiable, à la Conférence du désarmement, lorsque celle-ci pourra enfin entamer ses travaux – nous l'espérons très bientôt – une nouvelle pierre dans la construction de l'édifice de non-prolifération et du désarmement. Il est clair que la volonté politique, des

mesures concertées et un régime de vérification efficace sont essentiels pour atteindre cet objectif.

Enfin, l'engagement irréversible des Puissances nucléaires en faveur du désarmement nucléaire est d'une importance capitale en raison de son incidence positive sur la stabilité et la sécurité internationales vu les avantages considérables qu'il produira en faveur de la paix et du développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de lever la séance, je rappelle de nouveau aux délégations que la date limite pour la présentation des projets de résolution a été fixée à demain, jeudi 15 octobre, à midi. À cet égard, j'informe la Commission qu'une délégation a demandé une prolongation de ce délai. Sauf avis contraire des représentants, la présidence, estime que le délai établi et annoncé en temps voulu aux délégations pour la présentation des projets de résolution doit être maintenu, c'est-à-dire demain, jeudi 15 octobre, à midi.

Si la Commission le décide, la présidence, avec l'assentiment des membres, donnera pour instruction au Secrétariat d'accepter jusqu'à demain à 18 heures au plus tard, le projet de résolution de la délégation qui a fait cette requête.

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai écouté très attentivement le Président. Je lui saurais gré de bien vouloir préciser si la date limite est reportée à 18 heures, demain, pour toutes les délégations et tous les projets de résolution.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je propose de maintenir la date limite qui a été fixée à demain midi, à moins, je le répète, que la Commission estime que nous devrions en décider autrement. Dans ce cas, nous pourrions maintenir la prolongation. Étant donné qu'une seule délégation a exprimé sa préoccupation au Bureau, la présidence, dans l'exercice de ses fonctions et avec l'assentiment des membres, pourrait demander au Secrétariat d'accepter jusqu'à demain, 18 heures, le projet de résolution concerné qui, selon les informations dont nous disposons, est le seul dans ce cas.

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de cette précision. Compte tenu de cette précision, puis-je suggérer que les délégations soient encouragées à présenter leurs projets de résolution dès que possible mais que la date limite soit fixée à demain, 18 heures, pour tous les projets de résolution?

M. Çobanoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Simplement pour faire écho à l'intervention de mon collègue indien, nous apprécierions que la date limite pour la présentation de tous les projets de résolution soit reportée à demain, 18 heures.

M. Shein (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais appuyer la proposition faite par la délégation indienne.

M. Obisakin (Nigéria) (*parle en anglais*) : Bien que je me disposais à partir, je prends la parole simplement pour dire qu'une prolongation du délai serait bien accueillie par tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autres orateurs sur ce sujet. Conformément à ce que les orateurs ont dit, je propose de reporter la date limite pour la présentation des projets de résolution à demain, jeudi 15 octobre, 18 heures, pour toutes les délégations. En l'absence d'objection je considérerai que la Commission accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : De même, comme toutes les délégations se le rappelleront, j'ai indiqué aux groupes régionaux et aux délégations que l'intention de la présidence est d'aider au maximum à réunir le consensus, ou à s'en rapprocher le plus possible, sur les projets de résolution présentés à la Commission. Compte tenu de cette intention de la présidence, qui a été également exprimée par plusieurs délégations au cours du débat général et durant le présent débat thématique, je renouvelle ma volonté d'aider les auteurs des projets de résolution à atteindre cet objectif et à œuvrer avec les auteurs sur les projets de résolution nécessitant une mise au point afin de réunir le plus large consensus possible.

Ayant prolongé le délai pour la présentation des projets de résolution jusqu'à demain, 18 heures, je prie instamment les délégations de se conformer à ce délai pour que le Secrétariat puisse traiter les documents en temps voulu.

La séance est levée à 18 h 10.